



Bureau du vérificateur général du Canada

Budget des dépenses 2006-2007

Rapport sur le rendement

Approuvé

Handwritten signature of Sheila Fraser in black ink.

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Handwritten signature of James Michael Flaherty in black ink.

Honorable James Michael Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : 613 995-3708 ou 1 888 761-5953
Télécopieur : 613 957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1 613 954-8042
Courriel : Communications@oag-bvg.gc.ca
Site web : www.oag-bvg.gc.ca

Table des matières

Message de la vérificatrice générale du Canada	1
Déclaration de la direction	4
Points saillants de notre rendement	5
Section I — Vue d'ensemble	7
Notre fonction	7
Notre activité : la vérification législative	8
Destinataires de nos rapports	9
Notre structure de gouvernance	10
Notre reddition de comptes	11
Notre cadre stratégique et notre chaîne de résultats	13
Nos principaux résultats de l'exercice 2006-2007	14
Section II — Faire rapport sur les résultats	15
Nos indicateurs et mesures de rendement	15
Nos indicateurs d'incidence	18
Nos mesures de rendement organisationnel	27
Autres résultats	31
Section III—Rendement financier	35
Tableaux financiers	41
États financiers	45
Section IV—Informations supplémentaires	59
Structure organisationnelle	59
Notre chaîne de résultats	60
Les vérifications de gestion facilitent le travail du Parlement	61
Rapport sur la dotation	63
Liste des vérifications de gestion effectuées	66
Liste des examens spéciaux effectués	68
Notes sur nos méthodes	69
Renvois à des sites Web	71

Message de la vérificatrice générale du Canada



Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada

Je suis heureuse de présenter le *Rapport sur le rendement 2006-2007* du Bureau.

Au Canada, le gouvernement et la fonction publique sont les gardiens des fonds publics qui leur sont confiés. L'un des rôles les plus importants du Parlement est de demander au gouvernement de rendre compte des résultats qu'il obtient avec l'argent des contribuables. Pour le faire de façon efficace, les parlementaires ont besoin d'une information objective et fiable afin d'examiner minutieusement les activités et les dépenses du gouvernement.

Le Bureau du vérificateur est une source indépendante d'information qui a ces deux qualités; nous obtenons cette information en effectuant chaque année environ 150 vérifications des états financiers et de gestion. Les rapports que nous remettons au Parlement décrivent les secteurs d'activité gouvernementale qui exigent de l'attention, recommandent des améliorations et mettent en évidence les pratiques exemplaires.

Selon certains, vérifier le gouvernement revient à être trop préoccupé par le passé. Toutefois, cette vision de notre rôle ne tient pas compte de la valeur constructive de notre travail. Comme nos vérifications indiquent aussi les causes des problèmes, nous formulons des recommandations en vue d'améliorer les choses. Nous contribuons ainsi au maintien d'institutions publiques saines.

Le Parlement assure la surveillance du gouvernement par l'entremise de ses comités qui peuvent étudier nos rapports, tenir des audiences et faire des recommandations pour inciter le gouvernement à agir. Il appartient au gouvernement de mettre en œuvre les changements recommandés dans nos rapports. Par le rôle distinct dont chacun s'acquitte et par le travail efficace qu'ensemble ils accomplissent, le Parlement, le gouvernement et mon Bureau contribuent tous à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un gouvernement bien géré et responsable.

Nos priorités pour 2006-2007 étaient d'améliorer nos produits de vérification et de maintenir la compétence de notre effectif tout en mettant en œuvre notre mandat élargi.

Réalisations

Par suite de l'élargissement de notre mandat par le Parlement en 2005, nous avons effectué davantage de vérifications des états financiers et d'examen spéciaux de sociétés d'État. De plus, nous tenons maintenant compte des fondations qui sont financées par le gouvernement fédéral au moment de planifier toutes nos vérifications de gestion. Cette année, nous avons publié notre premier rapport de vérification qui portait, entre autres, sur une fondation : Technologies du développement durable du Canada.

Face à la concurrence accrue des autres organisations gouvernementales et du secteur privé qui veulent recruter des vérificateurs chevronnés, le recrutement et le maintien en poste d'un effectif compétent demeure un défi constant. Nous observons toujours un certain roulement au sein de notre effectif, mais nous constatons que notre taux de maintien en poste s'est amélioré. Parallèlement, notre effectif est plus représentatif de la population canadienne et nous avons amélioré le taux de bilinguisme au sein

du groupe de la direction, qui est passé de 62 p. 100 en 2005-2006 à 82 p. 100 en 2006-2007. Le sondage que nous avons effectué auprès des employés en 2006 montre une hausse significative de la satisfaction de l'ensemble des employés, qui de 70 p. 100 en 2004, est passée à 82 p. 100 en 2006. La plupart des employés, soit 92 p. 100, se disent fiers de travailler au Bureau; ils estiment que c'est une organisation bien gérée, caractérisée par une orientation claire et un appui ferme à la vision et aux valeurs.

Pour évaluer l'incidence de notre travail, nous posons une question fondamentale : nos vérifications contribuent-elles à améliorer la gestion au gouvernement? Pour suivre cela de près, nous demandons, entre autres, aux ministères de nous communiquer leurs progrès dans la mise en œuvre de nos recommandations. En 2006-2007, les ministères ont signalé qu'ils avaient entièrement mis en œuvre 46 p. 100 des recommandations que nous avons formulées dans nos vérifications de gestion quatre ans auparavant et qu'ils avaient, dans une large mesure, mis en œuvre 26 p. 100 des autres.

Nous surveillons l'intérêt que le Parlement porte à nos rapports de vérification de gestion en regardant le nombre d'audience auxquelles les comités parlementaires nous ont demandé de comparaître pour donner des précisions sur nos constatations. Je suis heureuse de signaler qu'au cours du dernier exercice, les comités ont étudié 63 p. 100 de nos rapports de vérification de gestion, ce qui représente une importante augmentation par rapport aux 48 p. 100 de 2005-2006 et aux 52 p. 100 de 2004-2005. Nous avons participé à 64 audiences et séances d'information, une augmentation importante du nombre d'audiences en regard des exercices précédents et également du pourcentage d'audiences relativement aux jours de séances du Parlement.

Au printemps de 2007, nous avons fait un sondage auprès des parlementaires sur les répercussions de nos vérifications de gestion dont les rapports avaient été déposés en 2006-2007. Plus particulièrement, nous avons demandé l'avis des membres de quatre comités parlementaires importants qui se penchent sur nos rapports. Leurs réponses aux cinq questions que nous avons posées afin de déterminer si notre travail offrait une valeur ajoutée indiquaient un taux de satisfaction moyen de 94 p. 100. En particulier, les parlementaires ont répondu dans une très large majorité que nos rapports de vérification étaient faciles à comprendre, que nos constatations étaient communiquées de façon objective et juste, que les vérifications signalaient des possibilités d'amélioration et que nos rapports de vérification constituaient une source d'information importante qui appuyait le travail de leur comité.

Secteurs à améliorer

Nous continuons d'effectuer tout notre travail en ne dépassant pas les crédits approuvés par le Parlement même si nous avons éprouvé des difficultés à achever certaines vérifications en respectant les limites de leurs budgets. En outre, nous avons eu du mal à terminer à temps certains examens spéciaux et certaines vérifications des états financiers. Nous avons commencé à mettre en œuvre un processus budgétaire et de gestion plus rigoureux afin de nous améliorer dans ce domaine.

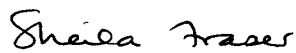
La fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable et le volet connexe de notre mandat sont maintenant en place depuis 12 ans. Il était temps de voir s'il fallait modifier notre façon de faire certaines choses pour mieux servir le Parlement. Au cours des dernières années, nous avons procédé à un examen de nos pratiques de vérification des états financiers et de vérification de gestion, et nous avons par la suite modifié nos méthodes. J'ai invité un groupe de spécialistes indépendant, le Groupe d'experts indépendants en environnement et développement durable, à recommander des façons de renforcer nos pratiques de vérification en environnement et en

développement durable. Les recommandations du Groupe et ma réponse à celles-ci devraient être communiquées à l'automne de 2007.

Toutes nos réalisations, nous les devons à un effectif exceptionnellement compétent, d'un professionnalisme éprouvé et d'un dévouement exemplaire. Je profite de l'occasion pour remercier les employés de mon Bureau de leur loyauté indéfectible envers le Bureau et le Parlement, que nous servons.

J'espère que vous trouverez que le présent Rapport sur le rendement offre un tableau équilibré et transparent de nos activités et des répercussions de notre travail en 2006-2007.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA
Le 18 septembre 2007

Déclaration de la direction

Nous présentons, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement 2006-2007* du Bureau du vérificateur général du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. La direction du Bureau du vérificateur général est chargée de préparer ce rapport qui :

- présente de l'information juste et fiable;
- présente une base pour la reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui ont été accordées au Bureau;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le *Budget des dépenses*, les *Comptes publics du Canada* et dans nos états financiers vérifiés;
- est fondé sur l'architecture des activités de programme du Bureau et sur les principes pour la présentation de rapports du Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction a établi et suivi des procédures et des contrôles destinés à fournir une assurance raisonnable concernant la fidélité et la fiabilité de l'information sur le rendement. Le Bureau cherche continuellement à améliorer son information sur le rendement et, par conséquent, l'information donnée dans le présent rapport est l'information la plus fiable dont le Bureau dispose à l'heure actuelle. La direction la considère comme acceptable aux fins du présent Rapport. Certaines informations sont fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. Les limites de la qualité des données fournies sont indiquées dans le Rapport.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation du Rapport et l'approuve sur les conseils du Comité de vérification du Bureau.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Le contrôleur par intérim,



Jean Landry, CGA

Ottawa (Canada)

Le 18 septembre 2007

Points saillants de notre rendement

Réalisations

Nous avons réalisé environ 150 vérifications d'états financiers, vérifications de gestion, examens spéciaux et autres rapports au cours de l'exercice 2006-2007. Nous avons respecté les échéances de la plupart de ces travaux — 85 p. 100 dans le cas des travaux sur les organisations fédérales et 56 p. 100 de ceux sur les organisations territoriales.

Nous menons des sondages auprès des principaux utilisateurs de nos rapports de vérification. Au cours de l'année dernière, nous avons notamment sondé les parlementaires qui ont participé directement à l'examen de nos rapports et qui les ont utilisés. Les résultats indiquent que 94 p. 100 jugent que nos constatations ont été communiquées de manière juste et objective et que nos rapports étaient clairs et concis.

Les comités parlementaires ont examiné 63 p. 100 de nos rapports de vérification de gestion, ce qui représente une hausse importante par rapport à 48 p. 100 en 2005-2006 et à 52 p. 100 en 2004-2005. Nous avons participé à 64 audiences et séances d'information avec les comités parlementaires sur une période où le Parlement a siégé 130 jours.

En 2006-2007, les ministères ont déclaré avoir entièrement mis en œuvre 46 p. 100 des recommandations des rapports de vérification de gestion que nous avons déposés quatre ans auparavant, et en avoir mis en œuvre, dans une large mesure, 26 p. 100.

Nous avons reçu 37 pétitions en matière d'environnement. Les ministres ont répondu à 96 p. 100 de celles-ci dans le délai prévu de 120 jours, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

Nous avons produit 11 rapports de revue interne de nos pratiques de vérification des états financiers, de vérification de gestion et d'évaluation des rapports sur le rendement des agences; ces rapports ont tous conclu que nos vérifications et nos évaluations avaient été effectuées conformément aux normes professionnelles et à notre cadre de gestion de la qualité.

Pour réunir un effectif représentatif de la population canadienne, le Bureau a augmenté les niveaux relatifs de représentation de deux des quatre groupes désignés; trois d'entre eux dépassent maintenant leur niveau de représentation dans la collectivité.

Secteurs à améliorer

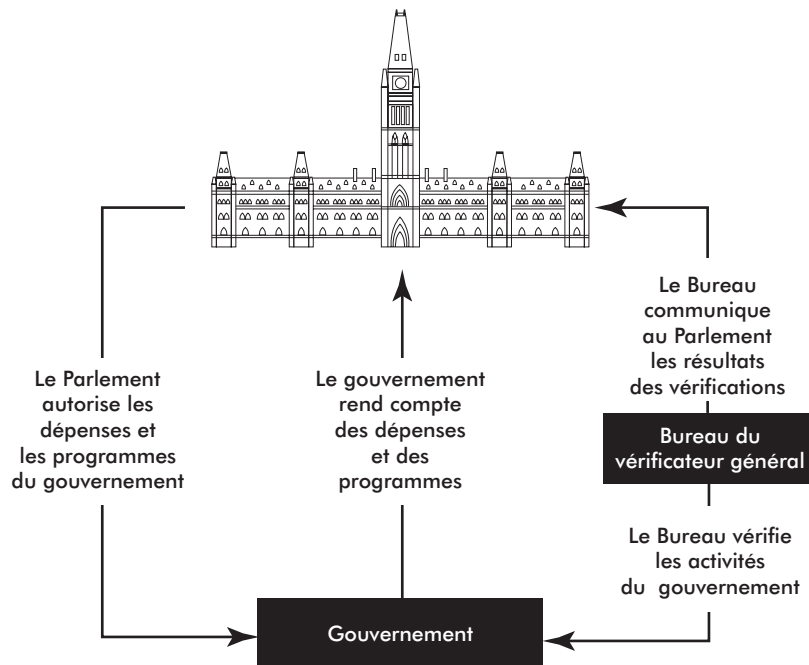
Le Bureau a commencé à utiliser une méthode plus rigoureuse pour attribuer et suivre les budgets de chacune des vérifications. Même si dans l'ensemble, le Bureau continue de réaliser les travaux de vérification prévus avec les crédits qui lui sont octroyés par le Parlement, il s'efforce d'améliorer sa méthode de gestion des budgets et des projets de chaque vérification.

Section I — Vue d'ensemble

Notre fonction

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et fait rapport directement au Parlement (voir la pièce 1). Il dirige une équipe dévouée d'environ 600 professionnels et employés de soutien qui travaillent dans 5 bureaux dans diverses régions du pays.

Pièce 1 – Le rôle du vérificateur général en tant que mandataire du Parlement



La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* de même que d'autres lois et décrets établissent les responsabilités du vérificateur général. Ces responsabilités ont trait à la vérification législative et à la surveillance des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres entités, y compris des organisations internationales.

Objectivité et indépendance. Il est essentiel que nous maintenions notre objectivité et notre indépendance par rapport aux organisations que nous vérifions. Notre indépendance est assurée par un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux, un Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle rigoureux, et un mandat de 10 ans pour le vérificateur général.

Notre activité : la vérification législative

Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, au gouvernement et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors d'audiences des comités parlementaires, nous aidons le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

Nos principales sous-activités. La vérification législative, notre principale activité, comporte huit sous-activités, dont deux sont des activités d'appui : les méthodes professionnelles et les services à la vérification. (La pièce 2 donne des précisions sur les six autres sous-activités.)

Pièce 2—La vérificatrice générale répond à de nombreuses questions importantes

Sous-activités de vérification législative ¹	Questions
Vérifications de gestion et études de ministères et organismes	Les programmes du gouvernement fédéral sont-ils bien gérés? Les ministères et organismes fédéraux les gèrent-ils de manière à accorder toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il des moyens d'en mesurer l'efficacité lorsqu'il est raisonnable et approprié de le faire?
Vérification des états financiers sommaires annuels du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
Vérification des états financiers	Les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et les autres organisations présentent-ils fidèlement leur information financière annuelle et respectent-ils leurs autorisations législatives?
Examens spéciaux	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficace et que le déroulement des activités est efficace?
Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement	Les ministères et organismes atteignent-ils leurs objectifs et mettent-ils en œuvre les plans énoncés dans leurs stratégies de développement durable? Les ministres donnent-ils suite comme il se doit aux pétitions en matière d'environnement?
Évaluation de trois rapports annuels sur le rendement	L'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence Parcs Canada et l'Agence du revenu du Canada présentent-elles leur information sur le rendement publiée annuellement dans leurs rapports, selon la loi, de façon juste et fiable?

¹Ces vérifications et études sont expliquées plus en détail dans la *Loi sur le vérificateur général* (articles 5, 6, 7 et 23) et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (partie X), et dans les lois d'habilitation des trois agences mentionnées plus haut.

Objet de nos vérifications. Nous sommes chargés d'effectuer des vérifications et des études d'organisations afin de répondre à de nombreuses questions importantes au nom du Parlement et, par conséquent, au nom de la population canadienne.

Vérifications de gestion. La vérification de gestion permet de déterminer, par rapport à des critères établis, si les responsables gèrent les programmes gouvernementaux en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont prises pour déterminer l'efficacité de ces programmes. Nos rapports contiennent des recommandations touchant les lacunes recensées les plus graves.

La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau le pouvoir de déterminer quels secteurs du gouvernement examiner dans le cadre de ses vérifications de gestion. Nous pouvons décider de vérifier un seul programme ou une seule activité du gouvernement, par exemple, la réglementation des pesticides, ou un secteur de responsabilité qui est du ressort de plusieurs ministères ou organismes, comme la protection du patrimoine culturel, ou encore une question qui touche de nombreux ministères, comme la sécurité des technologies de l'information. Nous tenons compte des demandes de vérification reçues des comités parlementaires; cependant, c'est la vérificatrice générale qui décide, en dernière analyse, des sujets des vérifications.

Le Bureau ne vérifie pas les politiques gouvernementales, ni les secteurs de compétences exclusives des gouvernements provinciaux ou municipaux.

Vérification des états financiers. Nos vérifications des états financiers fournissent l'assurance que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou d'autres normes applicables. Lorsque cela est exigé, nous donnons l'assurance que les organisations vérifiées respectent les principales autorisations législatives qui régissent leurs activités. Nous effectuons des vérifications des états financiers des sociétés d'État du gouvernement fédéral et des gouvernements territoriaux, d'autres organisations, et des états financiers sommaires du gouvernement du Canada et de chacun des trois territoires.

Lorsque, au cours de nos travaux de vérification des états financiers, nous nous rendons compte de problèmes ou de possibilités d'améliorations (dans des domaines comme la communication de l'information financière et les contrôles internes), nous faisons des recommandations à la direction et aux conseils d'administration des organisations.

Examens spéciaux. Au cours d'un examen spécial, nous évaluons les contrôles financiers et de gestion ainsi que les systèmes et les pratiques de gestion d'une société d'État et formulons une opinion qui indique si nous avons l'assurance raisonnable que les systèmes et pratiques sont exempts de lacunes importantes. La *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que le Bureau effectue un examen spécial de toutes les sociétés d'État une fois tous les cinq ans, sauf la Banque du Canada, qui en est exemptée, et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada qui, en vertu de sa loi d'habilitation, est soumis à un examen spécial d'un cabinet d'experts-comptables du secteur privé.

Destinataires de nos rapports

Nous avons avant tout une responsabilité envers le Parlement, et nos relations avec les parlementaires sont essentielles à notre efficacité.

Comités permanents du Parlement. La vérificatrice générale traite principalement avec le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. De son côté, le Comité des comptes publics fonde une grande partie de ses activités sur les travaux du Bureau. Le Comité permanent des finances nationales du Sénat et d'autres comités parlementaires s'appuient également sur nos travaux.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat s'appuient sur les travaux du commissaire à l'environnement et au développement durable, qui dirige la fonction de vérification environnementale au sein du Bureau.

Les résultats de nos vérifications de gestion sont déposés au Parlement et publiés jusqu'à quatre fois l'an dans les rapports de la vérificatrice générale du Canada et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Nous présentons notre opinion et nos observations sur les états financiers sommaires du gouvernement du Canada dans le volume 1 des *Comptes publics du Canada*, et traitons de l'utilisation de l'information financière et d'autres questions importantes dans les rapports que la vérificatrice générale présente au Parlement.

Autres destinataires. Certains de nos rapports sont également remis à d'autres groupes. Les rapports sur les vérifications des états financiers des sociétés d'État sont adressés au ministre compétent et ils sont publiés chaque année dans les rapports annuels des sociétés en question. Les rapports de vérification des états financiers d'autres organismes fédéraux sont généralement adressés au ministre ou au dirigeant de la société ou à d'autres parties intéressées.

Les rapports de vérification des états financiers et les rapports de vérification de la gestion des gouvernements territoriaux sont publiés et présentés à leurs assemblées législatives. Ces rapports sont étudiés lors d'audiences du comité permanent des comptes publics du Yukon, du comité permanent sur les opérations gouvernementales et la reddition de comptes du Nunavut et du comité permanent de la surveillance et de la reddition de comptes des Territoires du Nord-Ouest. Nos opinions sur les états financiers des gouvernements territoriaux sont publiées chaque année dans les comptes publics des gouvernements territoriaux du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Nos rapports d'examen spécial sont adressés au conseil d'administration des sociétés concernées. La loi dit également que nous devrions transmettre au ministère concerné et au Parlement l'information communiquée dans le rapport, si nous le jugeons approprié. Nous le faisons lorsque nous constatons des lacunes importantes, par exemple, des lacunes ayant trait au mandat, des problèmes que seul le gouvernement peut régler, des problèmes de gouvernance, et des problèmes déjà soulevés, mais qui persistent.

Notre structure de gouvernance

La vérificatrice générale dirige le Bureau et, en tant que mandataire du Parlement, elle doit rendre compte du rendement du Bureau au Parlement.

Le Conseil de direction assure l'orientation professionnelle et administrative du Bureau. Il établit les politiques et supervise tous les aspects de la gestion et des activités du Bureau. Il est composé de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, du commissaire à l'environnement et au développement durable et de 13 vérificateurs généraux adjoints.

Conseillers externes. La vérificatrice générale reçoit avis et conseils de plusieurs comités qui comportent des membres de l'extérieur.

- **Le Comité de vérification** supervise la qualité des méthodes de vérification et des contrôles internes. Ses membres sont en majorité indépendants du Bureau. Le Comité est présidé par un associé retraité d'un cabinet de comptables agréés du secteur privé.
- **Le Groupe des conseillers principaux** donne des avis stratégiques sur les travaux du Bureau. Il est composé d'éminents représentants du secteur privé, des milieux comptables et universitaires et d'autres parties.

- **Le Comité consultatif indépendant** conseille la vérificatrice générale sur les vérifications des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et des autres organisations. Il aide la vérificatrice générale à se tenir au courant des faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et étudie leur incidence sur le Bureau. Il est composé de comptables chevronnés et d'experts financiers.
- **Groupes de conseillers sur les questions autochtones.** Ces groupes conseillent la vérificatrice générale sur les questions qui touchent les peuples autochtones du Canada et comprennent des dirigeants autochtones et non autochtones.
- **Les comités consultatifs de vérification** conseillent sur les objectifs et la stratégie des vérifications de gestion ou des examens spéciaux, et sur des questions et des constatations importantes à signaler. Les membres de ces comités sont des experts, autant de l'intérieur que de l'extérieur du Bureau, qui ont une expérience pertinente dans une variété de domaines. Ils proviennent de divers milieux : ce sont d'anciens hauts fonctionnaires ou des chefs de file du secteur privé, du milieu universitaire et des Premières nations.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable est conseillé par un comité externe :

- **Le Groupe des conseillers en environnement** conseille le commissaire sur ses travaux et sur les questions liées à l'environnement et au développement durable. Il est formé de chefs de file de groupes environnementaux, du secteur privé, et du milieu universitaire, ainsi que d'anciens hauts fonctionnaires.

L'organigramme qui se trouve à la section IV — Informations supplémentaires, de même que la rubrique « À propos du Bureau » de notre site web fournissent de plus amples renseignements sur l'organisation du Bureau.

Notre reddition de comptes

Qui vérifie le Bureau du vérificateur général? Chaque année, un vérificateur externe nommé par le Conseil du Trésor vérifie les états financiers du Bureau, qui sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ces états financiers figurent dans la section III du présent rapport sur le rendement, qui est présenté au président du Conseil du Trésor en vue de son dépôt à la Chambre des communes.

Le Bureau fait également l'objet d'un examen minutieux par le commissaire aux langues officielles sur les questions linguistiques, par la Commission de la fonction publique sur ses pratiques de dotation et de classification, par la commissaire à la protection de la vie privée sur l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et par la Commission canadienne des droits de la personne sur l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Qui examine notre financement? Le Bureau du vérificateur général prépare les documents relatifs à son budget annuel des dépenses et le président du Conseil du Trésor les soumet au Parlement. Le Comité permanent des comptes publics convoque la vérificatrice générale afin de lui demander d'expliquer le budget des dépenses du Bureau et de discuter de son rapport sur les plans et priorités, de son rapport sur le rendement de même que des pratiques de gestion du Bureau.

Le Bureau est financé par le Parlement, de la même façon que les ministères du gouvernement. Par le passé, comme les ministères également, nous avons négocié notre financement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'une des organisations que nous vérifions. Cependant, ce processus n'était pas considéré comme étant suffisamment indépendant pour garantir que le budget accordé nous permettait de répondre aux attentes du Parlement.

En 2005, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un projet pilote pour évaluer un nouveau mécanisme de financement et de surveillance pour l'établissement du budget des dépenses de 2006-2007 et de 2007-2008 de tous les mandataires du Parlement. Ce nouveau mécanisme, qui fait intervenir un comité de surveillance parlementaire, vise à respecter le rôle du Parlement ainsi que l'indépendance et les mandats distincts conférés à ses mandataires, tout en tenant compte de la responsabilité du gouvernement à l'égard d'une saine intendance des ressources publiques.

Lorsqu'un mandataire du Parlement prépare une présentation au Conseil du Trésor, le comité de surveillance examine la présentation et l'évaluation qui en est faite par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il formule ensuite des recommandations à l'intention du Conseil du Trésor.

La vérificatrice générale a comparu devant le comité en novembre 2006 pour demander une augmentation d'environ 4 millions de dollars du financement permanent et des fonds d'immobilisations ponctuels d'environ 2 millions de dollars. Le comité a recommandé à l'unanimité au Conseil du Trésor d'accorder l'augmentation demandée.

Qui évalue nos méthodes de vérification? Nos travaux de vérification sont régis par une méthode et un cadre de gestion de la qualité rigoureux. Ce cadre procure l'assurance raisonnable que nos vérifications sont exécutées en conformité avec les normes professionnelles.

Pour obtenir l'assurance que notre cadre de gestion de la qualité est conçu de manière adéquate et qu'il est efficace, nous le soumettons à des examens externes périodiques par des pairs. Nous soumettons également nos vérifications à des revues internes. Les rapports d'examen par nos pairs et des sommaires des rapports des revues de nos pratiques sont publiés dans notre site Web, sous la rubrique « À propos du Bureau ».

Les instituts provinciaux de comptables agréés effectuent, environ tous les quatre ans, une inspection de notre conformité aux normes professionnelles établies pour les vérifications d'états financiers, afin de déterminer si la formation de nos stagiaires en comptabilité satisfait à leurs exigences.

Nous effectuons des vérifications internes de nos pratiques de gestion et d'administration afin de donner à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte ses propres politiques et celles du gouvernement. Ces vérifications fournissent aussi aux gestionnaires des évaluations et des recommandations. Nous effectuons généralement une vérification interne par année. Les sommaires des rapports sont publiés dans notre site web.

Nous donnons des précisions sur ces examens dans la section II — Faire rapport sur les résultats.

Notre cadre stratégique et notre chaîne de résultats

Le résultat stratégique attendu à long terme du Bureau du vérificateur général est de contribuer, par la vérification législative, à améliorer la gestion des programmes du gouvernement et la reddition de comptes au Parlement. Nous nous servons d'une chaîne de résultats pour décrire notre résultat

stratégique et pour montrer comment nous comptons produire des résultats positifs. La chaîne de résultats fait le lien entre nos travaux (vérifications et autres évaluations), nos produits (vérifications, études, opinions, information et conseils) et les résultats que nous nous visons à court, à moyen et à long terme. Elle décrit également les diverses parties prenantes et leurs contributions à l'amélioration des opérations gouvernementales. Notre chaîne de résultats est présentée dans la section IV — Informations supplémentaires.

Le cadre stratégique du Bureau du vérificateur général présente notre vision et les valeurs qui nous guident dans notre travail. (Voir la pièce 3.)

Pièce 3 — Cadre stratégique du Bureau du vérificateur général du Canada

Notre vision

Être un bureau de vérification indépendant au service du Parlement, dont la qualité et l'importance des travaux sont reconnues dans tous les milieux.

Nous faisons la promotion

- d'un gouvernement responsable,
- d'une fonction publique intègre et efficace,
- d'une bonne gouvernance,
- du développement durable,
- de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada.

Nous le faisons

- en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens;
- en travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs, les gouvernements fédéral et territoriaux et les organisations professionnelles;
- en assurant un milieu de travail respectueux où notre main-d'oeuvre diversifiée peut réaliser son plein potentiel de carrière et rechercher l'excellence.

Nos valeurs

- servir l'intérêt public,
 - indépendance et objectivité,
 - engagement envers l'excellence,
 - milieu de travail respectueux,
 - honnêteté et intégrité,
 - donner l'exemple.
-

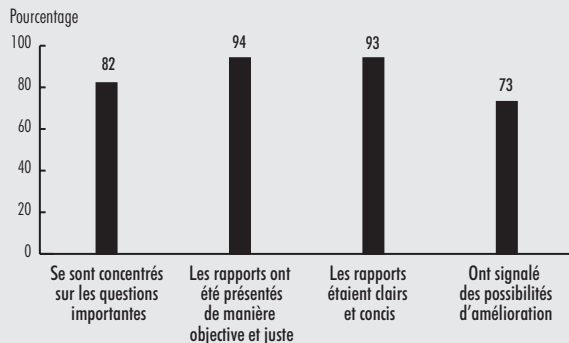
Nos principaux résultats de l'exercice 2006-2007

Nos principaux résultats globaux pour l'exercice 2006-2007 sont présentés ci-dessous. Des précisions et des ventilations de ces résultats figurent dans la section II — Faire rapport sur les résultats.

Indicateurs d'incidence

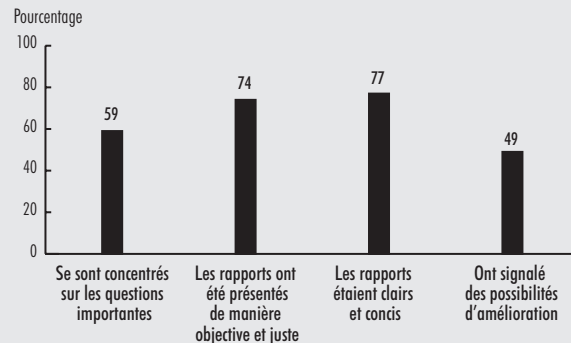
Pièce 4 — Les vérifications offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs

Résultats des sondages (moyenne pondérée)



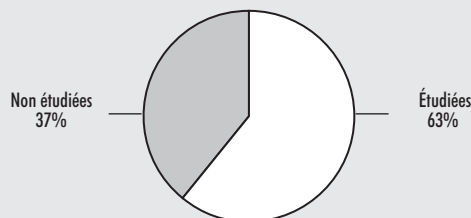
Pièce 5 — Les vérifications offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions

Résultats des sondages (moyenne pondérée)



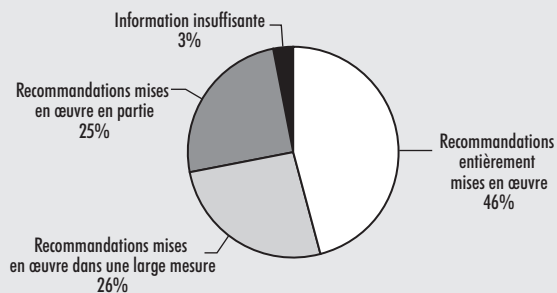
Pièce 6 — Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification

Pourcentage des vérifications de gestion étudiées par des comités parlementaires



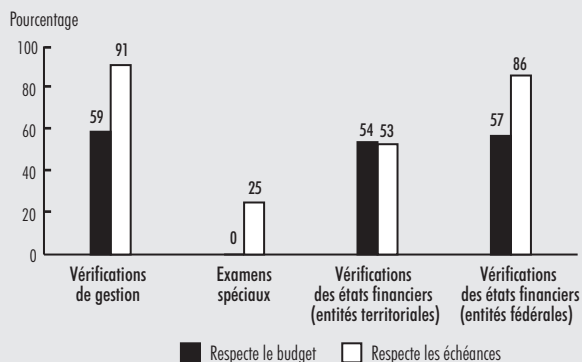
Pièce 7 — Les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations

Taux de mise en œuvre des recommandations des rapports déposés en 2002-2003

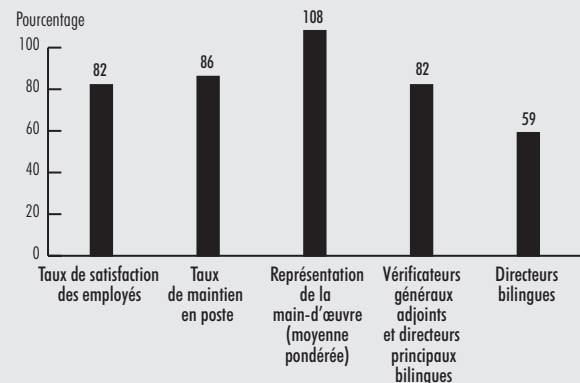


Mesures de rendement organisationnel

Pièce 8 — Notre travail respecte les échéanciers et les budgets



Pièce 9 — Offrir un milieu de travail respectueux



Section II — Faire rapport sur les résultats

Nos indicateurs et mesures de rendement

Le résultat stratégique que nous visons est de contribuer à la saine gestion et à la responsabilisation du gouvernement en effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Nous mesurons et surveillons notre rendement à l'aide de notre chaîne de résultats. (Voir la section IV — Informations supplémentaires.) Notre chaîne établit un lien entre les produits que nous fournissons — les vérifications, rapports, études, opinions, information et avis — et notre résultat stratégique à long terme.

Le Bureau a établi un ensemble d'indicateurs de base de son incidence et de mesures de son rendement organisationnel pour aider la direction à prendre des décisions éclairées grâce à la connaissance des résultats courants de l'organisation.

Nos indicateurs d'incidence nous aident à évaluer la mesure dans laquelle :

- notre travail offre une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports (page 18);
- notre travail offre une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions (page 20);
- les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification (page 21);
- les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations (page 24).

Nos mesures de rendement organisationnel nous aident à surveiller la mesure dans laquelle :

- notre travail respecte les échéances et le budget (page 27);
- notre cadre de gestion de la qualité fonctionne de manière efficace (page 29);
- nous offrons un milieu de travail respectueux (page 30).

En plus de mesurer le rendement continu du Bureau, nous avons établi trois priorités pour 2006-2007 :

- **Intégrer les changements apportés à notre mandat.** En 2005, le Parlement a élargi notre mandat. Nous avons intégré ces changements à notre planification des vérifications et aux opérations de vérification. Cet élargissement de notre mandat a entraîné une augmentation du nombre de vérifications d'états financiers et d'examen spéciaux de sociétés d'État. De plus, les fondations financées par le gouvernement fédéral sont maintenant prises en compte dans la planification de nos vérifications de gestion.
- **Améliorer nos produits de vérification.** Nous nous sommes dotés d'un système de gestion électronique des dossiers de vérification. De plus, la mise en œuvre d'une méthode de planification des vérifications fondée sur le risque, pour déterminer les questions importantes à vérifier, avance bien.
- **Maintenir la compétence de notre effectif.** Nos résultats pour cette priorité sont présentés sous quatre objectifs. (Voir Nous offrons un milieu de travail respectueux, page 30)

Nous avons également pris deux engagements à long terme importants :

- **Développement durable.** Le Bureau a établi sa propre stratégie de développement durable pour garantir la prise en compte des conséquences de ses activités, et de celles du gouvernement fédéral, sur l'environnement dans la planification, l'exécution et l'établissement des rapports de ses vérifications. (Voir Les engagements en matière de développement durable et résultats, page 32)
- **Activités internationales.** Le Bureau a continué de travailler à l'échelon international à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à la mise en commun des connaissances et à l'exécution de vérifications d'organisations internationales. (Voir Nos activités internationales, page 31)

Les pièces 10 et 11 présentent un sommaire de nos plus récents résultats.

Pièce 10 — Sommaire de nos indicateurs d'incidence

Objectifs et indicateurs	Chiffres réels de 2006-2007	Cible pour 2006-2007
Notre travail offre une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports		
Pourcentage des membres de comités parlementaires qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée	92	Aucune cible établie ¹
Pourcentage des présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée	75	75
Pourcentage des présidents de conseils qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	87	Aucune cible établie ¹
Notre travail offre une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions		
Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée	61	60
Pourcentage des cadres supérieurs de sociétés d'État et de grands ministères qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée	66	75
Pourcentage des dirigeants de sociétés d'État qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée	78	75
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification		
Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons	64	Aucune cible établie
Pourcentage des vérifications de gestion étudiées par des Comités parlementaires	63	60
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations		
Pourcentage des recommandations de vérifications de gestion complètement mises en œuvre quatre ans après leur publication	46	50
Pourcentage des réserves qui demeurent d'une vérification des états financiers à la suivante	0	0
Pourcentage des lacunes importantes qui reviennent d'un examen spécial au suivant	0	0

Pièce 11 — Sommaire de nos mesures de rendement opérationnel

Objectifs et mesures	Chiffres réels de 2006-2007	Cible pour 2006-2007
Notre travail respecte les échéances et le budget		
<p>Respect des échéances :</p> <p>Pourcentage des rapports de vérifications de gestion déposés à la Chambre des communes à la date de dépôt prévue, publiée dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i></p> <p>Pourcentage des vérifications des états financiers terminées à l'échéance fixée²</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisations fédérales • organisations territoriales <p>Pourcentage des rapports d'examens spéciaux remis à l'échéance fixée par la loi ou avant cette échéance</p>	<p>91</p> <p>86</p> <p>53</p> <p>25</p>	<p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p>
<p>Respect du budget :</p> <p>Pourcentage des travaux de vérification effectués dans le nombre d'heures prévu³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifications de gestion • Vérifications des états financiers — organisations fédérales • Vérification des états financiers — organisations territoriales • Examens spéciaux 	<p>59</p> <p>57</p> <p>54</p> <p>0</p>	<p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p>
<p>Notre cadre de gestion de la qualité (CGQ) fonctionne de manière efficace</p> <p>Pourcentage des examens externes par des pairs qui indiquent que notre CGQ est conçu de manière adéquate et qu'il fonctionne efficacement</p> <p>Pourcentage des revues internes des pratiques qui montrent que nos vérifications sont conformes à nos cadres de gestion de la qualité</p>	<p>s/o⁴</p> <p>100</p>	<p>Aucune cible établie¹</p> <p>Aucune cible établie¹</p>
<p>Nous offrons un milieu de travail respectueux</p> <p>Pourcentage des employés estimant que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs milieux où travailler</p> <p>Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux • directeurs travaillant dans une région bilingue <p>Pourcentage de la représentation, c'est-à-dire de la main-d'œuvre disponible des quatre groupes désignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes • les personnes handicapées • les Autochtones • les membres d'une minorité visible 	<p>82⁵</p> <p>82</p> <p>59</p> <p>113</p> <p>105</p> <p>110</p> <p>65</p>	<p>70</p> <p>100</p> <p>75</p> <p>100</p>

Pièce 11 — Sommaire de nos mesures de rendement opérationnel (suite)

Objectifs et mesures	Chiffres réels de 2006-2007	Cible pour 2006-2007
Taux de maintien en poste des professionnels de la vérification	86	90

¹ Des cibles ont été établies depuis et sont présentées dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*.

² « Respect des échéances » veut dire l'échéance prévue par la loi s'il y en a une (généralement 90 jours après la fin de l'exercice) ou 150 jours après la fin de l'exercice lorsque la loi ne fixe pas d'échéance.

³ « Respect du budget » veut dire que les heures réelles nécessaires pour effectuer une vérification ne dépassent pas de plus de 15 p. 100 les heures prévues au budget.

⁴ Il n'y a pas eu d'examen par des pairs en 2006-2007. Le précédent examen effectué par des pairs avait conclu que notre cadre de gestion de la qualité était conçu de manière adéquate et qu'il fonctionnait efficacement.

⁵ Les résultats du sondage auprès des employés présentés ont été publiés en juin 2006. Le prochain sondage sera effectué au printemps de 2008.

Nos indicateurs d'incidence

À l'aide d'indicateurs choisis, nous essayons de recueillir de l'information sur l'incidence de notre travail. Les indicateurs comprennent divers aspects externes et, pour cette raison, ne sont pas entièrement sous le contrôle du Bureau.

Notre travail offre une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports

Pour cet indicateur, nous avons sondé les principaux utilisateurs de nos rapports :

- les membres des principaux comités parlementaires dans le cas des vérifications de gestion;
- les comités de vérification et les autres instances qui sont responsables de la surveillance des rapports financiers dans le cas des vérifications des états financiers;
- les conseils d'administration des sociétés d'État dans le cas des examens spéciaux.

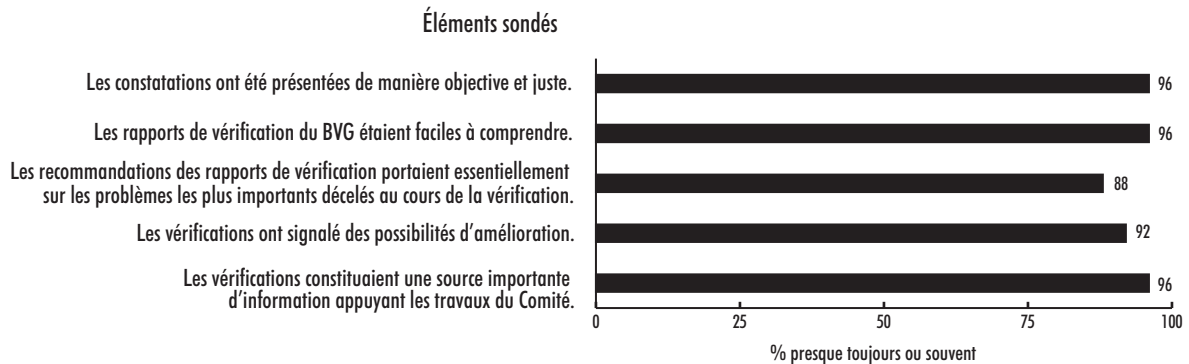
Nous avons commencé à communiquer les résultats des sondages selon cette méthode d'évaluation du rendement dans notre *Rapport sur le rendement 2003-2004*. Même si le taux de réponse à nos sondages correspond aux attentes normales, le nombre réel de répondants est très petit. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats d'une année par rapport à l'autre. Étant donné la taille de la population de répondants, même un petit nombre de changements dans les réponses peut sembler important dans le résultat global. (Pour en savoir davantage sur la méthode utilisée, voir les Notes 1 et 2 sur nos méthodes dans la section IV — Informations supplémentaires.)

Nous avons demandé aux répondants au sondage de coter, sur une échelle de cinq points allant de « très peu satisfaisant » à « très satisfaisant » ou de « presque jamais » à « presque toujours », de nombreux aspects de nos vérifications et de nos interactions avec eux. Les pièces 12, 13 et 14 montrent les résultats de nos sondages pour les éléments précis que nous utilisons pour définir la « valeur ajoutée ».

Résultats des sondages sur les vérifications de gestion. En juillet 2007, nous avons réalisé notre premier sondage auprès des parlementaires au moyen de cette méthode. Il portait sur les rapports de vérification de gestion déposés en 2006-2007 (voir la pièce 12). Nous avons l'intention de solliciter chaque année une rétroaction des parlementaires.

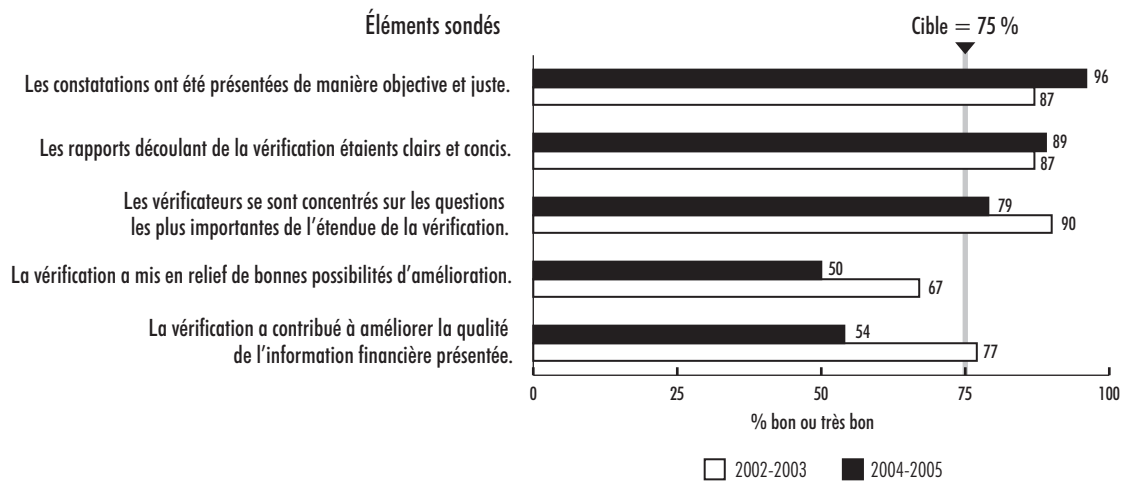
Pièce 12 — Les vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée pour les membres des comités parlementaires

Sondage auprès des parlementaires de 2007 (Nombre = 24)



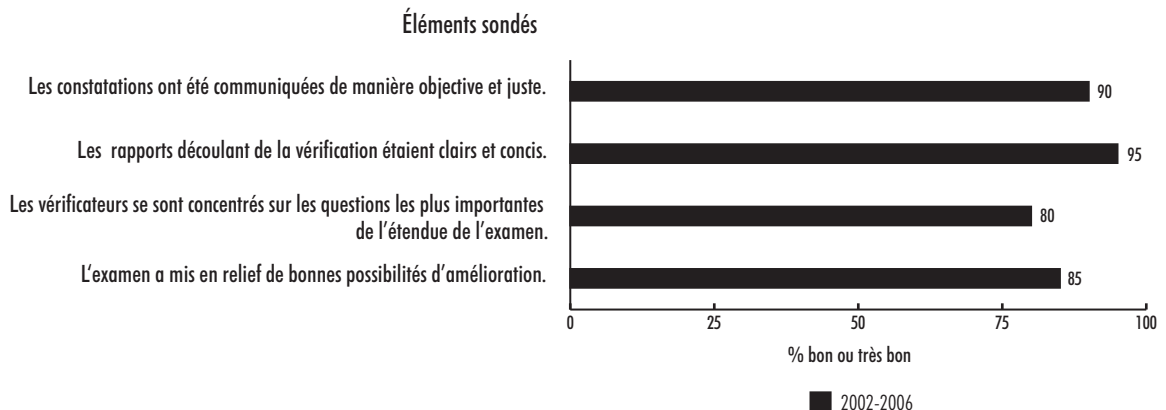
Pièce 13 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les présidents de comité de vérification

Sondage de 2005-2006 (Nombre = 29)



Pièce 14 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée pour les présidents de conseil

Dernier sondage (Nombre = 20)



Nous avons sondé les membres des quatre principaux comités parlementaires qui étudient nos rapports — le Comité des comptes publics et le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes, et le Comité des Finances et le Comité de l'Énergie, de l'Environnement et des Ressources naturelles du Sénat. Sur les 47 membres sondés, 24 ont répondu. Même si l'échantillon était petit, ce qui fait qu'il faut interpréter les constatations avec prudence, celles-ci étaient assurément positives : le taux de satisfaction moyen pour les cinq questions que nous avons utilisées pour définir la « valeur ajoutée » était de 94 p. 100. Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, nous n'avons pas établi de cible pour cet indicateur. Le Bureau analysera les résultats du sondage en détail et élaborera un plan d'action pour corriger tout aspect préoccupant.

Dans un rapport déposé à la Chambre des communes le 29 mai 2007, le Comité permanent des comptes publics a formulé les commentaires ci-dessous sur le point de vue du Parlement sur le travail du Bureau. Ce rapport portait sur l'examen du *Rapport sur le rendement 2005-2006* et du *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* de la vérificatrice générale.

« Le Comité des comptes publics continue d'être très satisfait du travail accompli par le Bureau du vérificateur général, qui assume un rôle clé et indispensable. Le budget d'environ 85 millions de dollars du BVG représente une infime partie des dépenses gouvernementales globales de plus de 200 milliards de dollars. Il ne fait guère de doute que le BVG est rentable au sens où son fonctionnement, peu coûteux et efficient, permet au gouvernement et aux contribuables d'épargner des sommes d'argent considérables. »

Résultats des sondages sur les vérifications des états financiers. Pour déterminer la valeur de nos vérifications d'états financiers, nous sondons régulièrement les présidents de comité de vérification et d'autres instances qui sont responsables de la surveillance des rapports financiers (voir la pièce 13).

Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, nous nous sommes fixé une cible de 75 p. 100 pour le pourcentage de présidents de comité qui ont répondu à nos sondages et qui, nous l'espérons, trouvaient que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée (c'est-à-dire le pourcentage d'éléments inclus dans le sondage qui ont été cotés de satisfaisant à très satisfaisant). Les réponses à trois des cinq questions sont pratiquement supérieures à 80 p. 100 pour les deux premières séries de sondages biennaux sur nos vérifications des états financiers. Pour les éléments « La vérification a mis en relief de bonnes possibilités d'amélioration » et « La vérification a contribué à améliorer la qualité de l'information financière présentée », nous étudions les raisons possibles de cette cote relativement modeste et allons surveiller de près les résultats des prochaines évaluations.

Résultats des sondages auprès des utilisateurs des examens spéciaux. Pour déterminer la valeur de nos examens spéciaux pour les sociétés d'État, nous avons sondé les présidents de leurs conseils (voir la pièce 14). Nous ne nous étions pas fixé de cible dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* pour le pourcentage des organisations vérifiées qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée. Pour les quatre éléments sondés, plus de 80 p. 100 des répondants ont jugé que notre rendement était de satisfaisant à très satisfaisant. La cote moyenne obtenue est de 87 p. 100.

Notre travail offre une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions

Le Bureau sonde régulièrement les représentants d'organisations que nous vérifions pour connaître leur perception de la valeur ajoutée par notre travail. Nous avons recensé trois principaux représentants des organisations que nous vérifions :

- les cadres supérieurs (par exemple, les agents financiers supérieurs ou les premiers dirigeants) des sociétés d'État soumises à une vérification des états financiers;
- les premiers dirigeants des sociétés d'État soumises à un examen spécial;
- la haute direction (par exemple, les sous-ministres ou les commissaires) des ministères ou des organismes touchés de près par une vérification de gestion.

Les éléments utilisés pour définir l'expression « valeur ajoutée » sont les mêmes que ceux qui se trouvent dans les sondages auprès des utilisateurs des rapports. En règle générale, la majorité des organisations que nous vérifions croient que nos rapports ajoutent de la valeur à leur organisation.

Résultats des vérifications de gestion. Depuis 2003-2004, nous avons effectué un sondage auprès des organisations soumises à nos vérifications de gestion après le dépôt au Parlement du rapport qui les touche (voir la pièce 15).

La cible que nous nous sommes fixée pour les vérifications de gestion dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006-2007* était que 60 p. 100 des répondants évaluent nos vérifications comme étant bonnes ou très bonnes. La cote moyenne des réponses au dernier sondage était de 61 p. 100. Les résultats se rapprochaient de la cible ou étaient supérieurs à celle-ci pour chacun des aspects : environ 50 p. 100 des répondants ont jugé nos vérifications comme bonnes ou très bonnes pour la mise en relief des possibilités d'amélioration.

Résultats des vérifications des états financiers. Nous effectuons un sondage des cadres supérieurs de sociétés d'État soumises à une vérification des états financiers et des cadres supérieurs de grands ministères. Ces sondages sont effectués tous les deux ans (voir la pièce 16).

Nous visons à ce que 75 p. 100 des répondants jugent que nos vérifications offraient une valeur ajoutée (qu'ils cotent les résultats de satisfaisant à très satisfaisant). Les résultats individuels atteignaient presque la cible pour 2 des 5 aspects et étaient supérieurs à 60 p. 100 pour tous les aspects sauf un. Dans ce cas également, la cote la plus faible a été attribuée à l'aspect « La vérification a mis en relief de bonnes possibilités d'amélioration ».

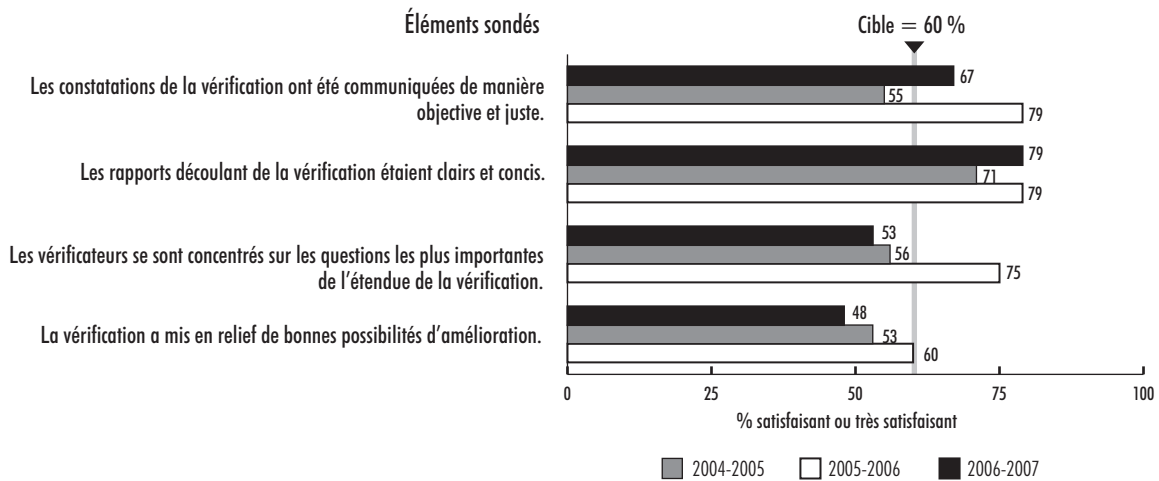
Résultats des examens spéciaux. Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, nous nous sommes fixé une cible de 75 p. 100 pour le pourcentage des organisations vérifiées qui jugent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée. Nous avons obtenu pour cet aspect une note moyenne de 78 p. 100, ce qui est supérieur à notre cible (voir la pièce 17). Dans ce cas aussi, la cote la plus faible (57 p. 100) avait trait aux rapports étant considérés comme bons ou très bons pour mettre en relief de bonnes possibilités d'amélioration. La haute direction du Bureau mène, pour toutes nos vérifications, des analyses plus approfondies pour comprendre la cote relativement faible donnée à cet aspect et pour déterminer si des mesures précises doivent être prises.

Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification

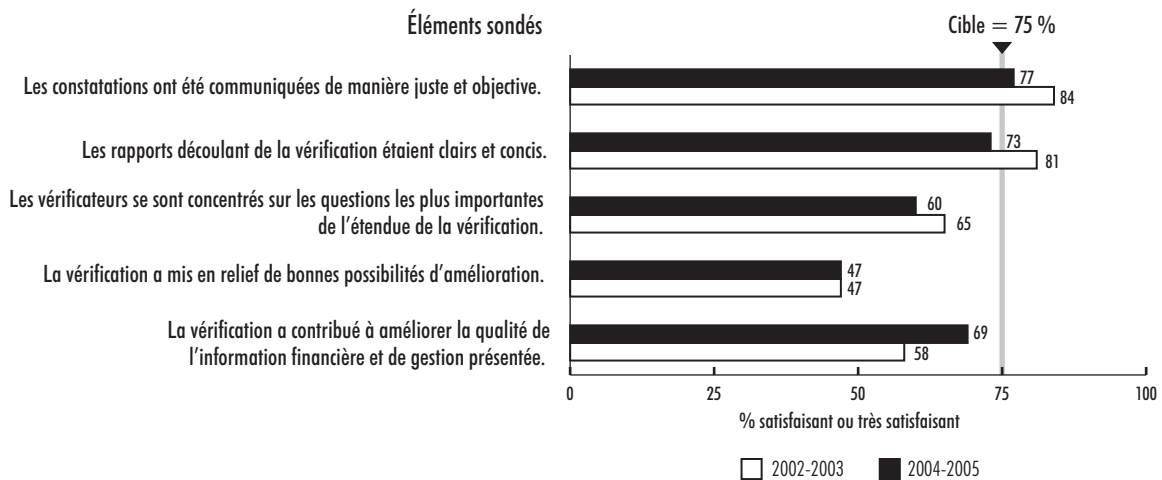
Pour cet indicateur, nous nous sommes concentrés également sur les principaux utilisateurs de nos rapports :

- les membres des principaux comités parlementaires dans le cas des vérifications de gestion,
- les comités de vérification et les autres instances responsables de la surveillance des rapports financiers dans le cas des vérifications d'états financiers,
- les conseils d'administration des sociétés d'État dans le cas des examens spéciaux.

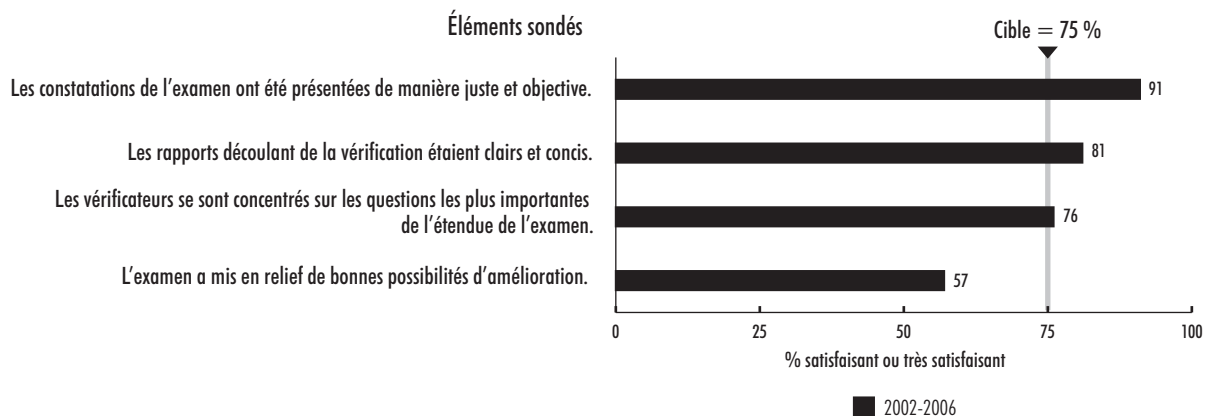
Pièce 15 — Les vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée pour la haute direction
 Sondage de 2006-2007 (Nombre = 75)



Pièce 16 — Les vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée pour les cadres supérieurs
 Sondage de 2004-2005 (Nombre = 59)



Pièce 17 — Les examens spéciaux offrent une valeur ajoutée pour les premiers dirigeants
 Dernier sondage (Nombre = 21)



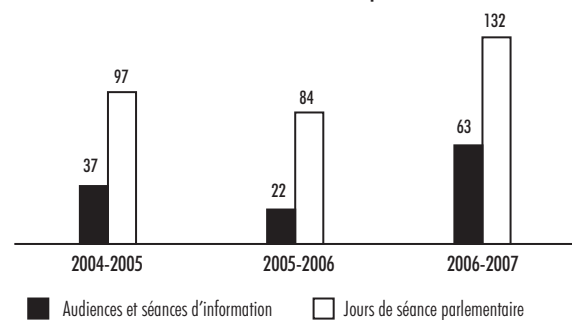
Travail avec les comités parlementaires. De nombreux comités parlementaires utilisent nos travaux, mais le Bureau entretient surtout des relations avec le Comité des comptes publics. Nos comparutions devant les comités aident les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de surveillance. Elles nous donnent aussi l'occasion de mieux expliquer les questions que nous soulevons dans les rapports.

Pour ce qui est des vérifications de gestion, nous surveillons la participation des comités parlementaires en suivant le nombre de vérifications qui sont étudiées par les comités. Nous évaluons aussi le niveau d'intérêt des comités pour les constatations communiquées en déterminant le nombre de fois où nous sommes invités à leurs audiences pour expliquer nos constatations. Il est important que les principaux utilisateurs de nos rapports soient associés au processus de vérification, qu'ils comprennent la nature et les objectifs de notre travail, et qu'ils comprennent nos rapports et fassent un suivi des questions qui leur sont présentées.

Les audiences des comités parlementaires encouragent également les ministères et organismes à mettre en œuvre nos recommandations. Souvent, à la suite des audiences, les comités préparent des rapports et font des recommandations au gouvernement. Les ministères et organismes sont généralement tenus de rendre compte aux comités des mesures qu'ils ont prises pour donner suite à ces recommandations.

En 2006-2007, nous avons participé à 64 audiences et séances d'information (voir la pièce 18) : 28 du Comité des comptes publics et 36 d'autres comités. Il s'agit d'une hausse importante par rapport aux années précédentes, tant pour ce qui est du nombre total d'audiences que du pourcentage d'audiences par rapport au nombre de jours de séance parlementaire (49 p. 100 en 2006-2007 contre 26 p. 100 en 2005-2006 et 38 p. 100 en 2004-2005). Cette hausse est en partie attribuable à quelques chapitres fortement médiatisés de nos rapports, qui ont tous fait l'objet de plusieurs audiences. Dans l'ensemble, les autres comités parlementaires ont manifesté cette année plus d'intérêt pour notre travail.

Pièce 18 — Notre participation aux audiences et aux séances d'information parlementaires



Les comités parlementaires ont étudié 63 p. 100 de nos vérifications de gestion de 2006-2007, ce qui représente une hausse marquée par rapport aux 48 p. 100 de l'année précédente et aux 52 p. 100 de 2004-2005. La note 3 sur nos méthodes présente plus d'information à ce sujet, dans la section IV — Informations supplémentaires.

Les audiences des comités ont porté sur un large éventail de sujets et de rapports de vérification, par exemple, le recrutement et le maintien en poste du personnel militaire de la Défense nationale, les programmes destinés aux Premières nations, le Programme canadien des armes à feu, le recouvrement des impôts et des taxes impayés et l'acquisition de bureaux loués. Le commissaire à l'environnement et au développement durable comparait habituellement devant le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes et le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat. D'autres comités invitent aussi le commissaire à des audiences s'ils étudient les questions que celui-ci a vérifiées. Cette année, le commissaire a participé à des

audiences sur les changements climatiques, l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et la gestion des océans.

Travail avec les conseils d'administration de sociétés d'État et d'autres instances. Pendant tout le processus de vérification d'états financiers, nous travaillons en relation étroite avec les comités de vérification des sociétés d'État qui assurent la surveillance de l'information financière communiquée. Nous associons ces comités à nos travaux de vérification pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance.

Nous informons régulièrement les comités des progrès de nos travaux. Ces derniers examinent généralement le plan de vérification, notamment l'étendue, la stratégie et les procédés de la vérification. Nous discutons notamment de la mesure dans laquelle le plan prend en compte les risques importants auxquels fait face la société et les autres questions susceptibles d'avoir une incidence sur notre travail. Avant de mettre la dernière main à notre rapport de vérification, nous rencontrons les membres des comités pour discuter de toutes les constatations et recommandations importantes ainsi que de la réponse que nous avons reçue de la direction et du plan d'action prévu par celle-ci.

Nous croyons que ces échanges ouverts et la participation active des comités de vérification et des autres instances qui assurent la surveillance de l'information financière communiquée sont très profitables.

Travail avec les conseils d'administration dans le cadre des examens spéciaux. Tout comme pour les vérifications d'états financiers, nous travaillons en relation étroite avec les conseils d'administration des sociétés d'État et leurs comités qui sont responsables de la surveillance lors des examens spéciaux. Nous sollicitons leur concours pour préparer les plans de vérification et leur demandons leurs vues lorsque nous effectuons l'évaluation après l'examen. Nous nous servons des résultats de cette évaluation pour mesurer notre efficacité et améliorer nos pratiques.

Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations

Pour cet indicateur, le Bureau évalue la mesure dans laquelle les utilisateurs de nos rapports donnent suite à nos constatations. À cette fin, nous surveillons la mesure dans laquelle :

- le Parlement a tenu compte des questions soulevées dans nos rapports;
- les organisations que nous vérifions mettent en œuvre les recommandations de nos vérifications de gestion;
- les organisations que nous vérifions donnent suite aux réserves de nos vérifications des états financiers et comblent les lacunes importantes constatées lors et de nos examens spéciaux;
- les ministères mettent en œuvre leurs stratégies de développement durable;
- les ministères répondent réellement et dans les délais fixés aux questions soulevées par les pétitions en matière d'environnement.

Le Bureau exerce peu de contrôle sur les éléments mentionnés ci-dessus. Nous surveillons néanmoins cette information dans la mesure du possible aux fins de certains processus importants de gestion interne, notamment pour la planification.

Le Parlement tient compte des questions soulevées dans nos rapports. Nous effectuons un suivi pour déterminer si notre travail aide le Parlement à demander des comptes au gouvernement en trouvant des exemples de la façon dont le Parlement a tenu compte des questions de reddition de comptes, de rendement, de conformité aux autorisations ainsi que d'environnement et de développement durable dans ses activités législatives et de surveillance.

L'exemple suivant montre comment nos travaux de 2006-2007 ont contribué aux activités législatives et de surveillance du Parlement. La section IV — Informations supplémentaires contient d'autres exemples.

L'affectation des fonds aux programmes de réglementation — Santé Canada (chapitre 8 du Rapport de novembre 2006)

Contexte. Dans ce chapitre, nous avons signalé que Santé Canada n'avait pas établi de données de référence pour trois programmes de réglementation. Le Ministère ne pouvait donc pas déterminer s'il s'acquittait pleinement de ses responsabilités en matière de réglementation des médicaments, des matériels médicaux et de la sécurité des produits. Les gestionnaires de programme ont indiqué aux cadres du Ministère que certaines activités essentielles de vérification relatives à la conformité et à l'application de la loi étaient insuffisantes pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne. En l'absence de données de référence, les gestionnaires de programme devaient se fier à leur expérience et à leurs connaissances des programmes pour signaler le manque de fonds et les responsabilités de réglementation dont ils ne pouvaient s'acquitter.

Résultat. En février 2007, le Comité des comptes publics a tenu une audience sur ce chapitre. Le Comité a appuyé notre rapport sans réserve, ainsi que nos recommandations. Le Comité estimait que les leçons apprises pourraient bénéficier à l'ensemble du gouvernement. Il a donc recommandé au Conseil du Trésor d'élaborer, d'ici le 31 décembre 2007, une politique pour exiger que l'on établisse, pour chaque programme de réglementation du gouvernement du Canada, des données de référence claires qui déterminent le niveau d'activités requis, le rendement attendu et les ressources nécessaires afin que le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités de réglementation.

En réponse à nos recommandations, Santé Canada a accepté d'examiner le financement alloué aux programmes de réglementation. Le Comité a recommandé que Santé Canada évalue les risques que posent ses programmes de réglementation lorsqu'il en effectue l'examen. Santé Canada doit fournir au Comité des comptes publics les résultats de son examen dès qu'il l'aura terminé.

À la demande du Comité, le Ministère a accepté de soumettre un plan d'action au Comité ainsi qu'au Bureau du vérificateur général. Il a également accepté de fournir tous les six mois au Comité un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale, à compter de septembre 2007, et par la suite, jusqu'à ce que les recommandations aient été entièrement mises en œuvre.

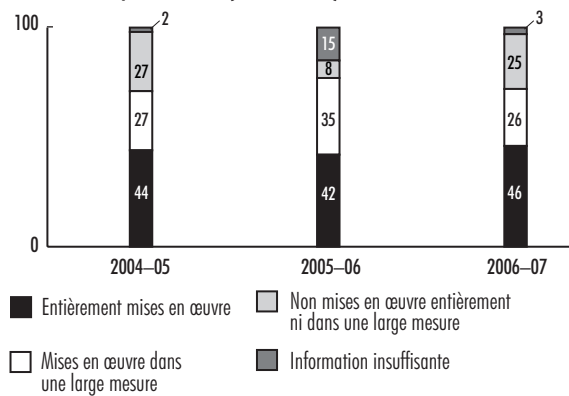
Les organisations mettent en œuvre les recommandations de nos vérifications de gestion. Il revient aux ministères et organismes de prendre des mesures correctives et d'améliorer leurs pratiques de gestion. Nous jugeons qu'une période de quatre ans est raisonnable pour qu'une organisation mette entièrement en œuvre nos recommandations. Chaque année, nous demandons aux organisations de nous fournir un rapport sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre nos recommandations.

L'information reçue des organisations est fournie volontairement et n'est pas soumise à un examen ou à une vérification en bonne et due forme. Nous ne pouvons donc pas en assurer la fiabilité.

En 2006-2007, les ministères ont déclaré avoir entièrement mis en œuvre 46 p. 100 des recommandations des rapports de vérification de gestion que nous avons déposés quatre ans auparavant, et en avoir mis en œuvre, dans une large mesure, 26 p. 100. (Voir la pièce 19 et la note 4 sur nos méthodes dans la section IV — Informations supplémentaires).

Nous souhaitons que ce pourcentage augmente avec le temps. Il est important de noter que nous avons amélioré la présentation des taux de mise en œuvre. Les valeurs ne comprennent plus les recommandations qui sont devenues désuètes depuis le dépôt. En outre, le niveau de mise en œuvre ne comprend plus le pourcentage des recommandations sur lesquelles nous n'avons pas assez d'information, qui est présenté séparément.

Pièce 19 — Pourcentage des recommandations de vérification de gestion mises en œuvre quatre ans après leur publication (non vérifié)



Les organisations donnent suite aux réserves et aux lacunes importantes. Dans le cadre de nos vérifications d'états financiers et de nos examens spéciaux, nous surveillons les mesures prises pour donner suite aux réserves, aux lacunes importantes et aux autres questions d'importance que nous signalons dans nos rapports. Notre indicateur est le nombre de réserves ou de lacunes importantes qui reviennent d'un rapport à l'autre. Idéalement, il n'y en aurait pas.

Cela s'est produit lors de nos vérifications des états financiers de 2005-2006 et de 2006-2007, où nous n'avons formulé aucune réserve. Dans le cas des quatre rapports d'examen spéciaux produits cette année, deux rapports font état d'une lacune importante. Nous n'avons pas fait de rapports sur ces deux organisations dans le passé.

Les ministères mettent en œuvre leurs stratégies de développement durable. Vingt-sept ministères et organismes ont déposé une stratégie de développement durable pour la période de 2007 à 2009. Quatre autres organisations, dont notre Bureau, ont déposé volontairement des stratégies de développement durable.

Selon l'alinéa 23 (2) (a) ajouté à la *Loi sur le vérificateur général* en 1995, nous devons surveiller la mesure dans laquelle les ministères atteignent les objectifs et mettent en œuvre les plans énoncés dans leurs stratégies de développement durable.

En 2006, nous avons évalué les mesures prises par 21 organisations pour mettre en œuvre certains engagements de leurs stratégies de 2001 et de 2004. Certaines organisations pouvaient montrer clairement les mesures prises pour planifier la réalisation de leurs engagements; cependant, comme nous l'avons signalé au cours des années précédentes, elles ont souvent fait face à des difficultés pour les mettre en œuvre ou pour en faire le suivi. Souvent, les ministères et organismes pouvaient signaler des initiatives lancées pour donner suite à un engagement en général, mais il leur était difficile de montrer des résultats précis.

Pour notre prochain chapitre sur les stratégies de développement durable, nous avons effectué, outre la surveillance de la mise en œuvre de certains engagements, une vérification plus approfondie afin d'établir si les intentions à l'origine des modifications de 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* se sont concrétisées. Il est prévu que les résultats de cette vérification seront présentés au Parlement en octobre 2007.

Le processus de pétitions en matière d'environnement contribue à la gestion fédérale de questions environnementales précises. Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* nous obligent aussi à surveiller les pétitions en matière d'environnement reçues des Canadiens et à en rendre compte au Parlement. Le processus de pétitions permet aux Canadiens de faire connaître leurs préoccupations au sujet des questions environnementales, et de poser des questions aux ministres fédéraux et d'obtenir des réponses. Vingt-neuf ministères fédéraux sont tenus de répondre aux pétitions, selon la *Loi sur le vérificateur général*.

En 2006-2007, le Bureau a reçu 37 pétitions en matière d'environnement. Les ministres fédéraux doivent répondre aux pétitions dans un délai de 120 jours. Les ministres ont répondu à temps à 96 p. 100 des pétitions reçues en 2006-2007.

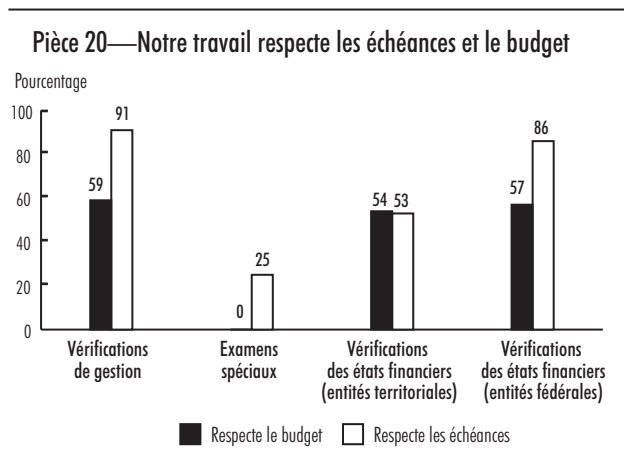
Les Canadiens envoient des pétitions et les ministres y répondent depuis 11 ans. Cette année, nous avons fait une rétrospective pour trouver des moyens de renforcer le processus de pétitions. Nous avons sondé les pétitionnaires et les ministères fédéraux, et avons fait des entrevues avec des fonctionnaires des ministères qui reçoivent le plus grand nombre de pétitions et d'autres organisations qui ont des processus semblables de participation des citoyens. Les résultats de cette rétrospective seront présentés au Parlement en octobre 2007.

Nos mesures de rendement organisationnel

Au moyen de mesures conçues expressément pour évaluer le rendement organisationnel, nous compilons de l'information sur la mesure dans laquelle le Bureau fonctionne de manière efficiente et efficace (voir la pièce 20). Les mesures portent sur des aspects dont le Bureau peut en grande partie contrôler le résultat.

Notre travail respecte les échéances et le budget

Respect des échéances. C'est le Bureau qui décide quand ses rapports de vérification de gestion seront déposés à la Chambre des communes; la loi ne fixe donc pas d'échéance pour ces rapports. Cependant, nous communiquons au Comité des comptes publics le calendrier des vérifications de gestion prévues au cours de l'exercice à venir. Dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, 36 vérifications de gestion étaient prévues. Sur celles-ci, nous en avons annulé 6. Sur les 30 autres, 3 vérifications ont été reportées à mai de l'exercice 2007-2008. Les 27 autres vérifications ont été déposées à la date prévue. En outre, nous avons prévu et réalisé 2 vérifications de gestion d'entités territoriales qui ne figurent pas explicitement dans les vérifications prévues dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*. Enfin, en 2006-2007



nous avons déposé 5 autres rapports de vérification de gestion qui n'avaient pas été prévus au départ. En résumé, sur les 38 vérifications de gestion prévues initialement, 6 ont été annulées, 32 ont été réalisées, 3 ont été reportées et 29 (91 p. 100 des 32 vérifications réalisées) ont été terminées dans les délais. Les rapports de vérification déposés sont énumérés dans la section IV — Informations supplémentaires.

La loi fixe une échéance pour la communication des rapports de la plupart de nos vérifications d'états financiers et de nos examens spéciaux. En 2006-2007, nous avons terminé 86 p. 100 de nos vérifications d'états financiers d'organisations fédérales et 53 p. 100 de nos vérifications d'états financiers d'organisations territoriales avant l'échéance fixée. Nous continuons de travailler avec les organisations des territoires du Nord du pays pour que leurs états financiers puissent être produits plus rapidement.

Nous avons terminé quatre examens spéciaux en 2006-2007; nous avons respecté l'échéance fixée pour la communication dans le cas d'un seul de ces rapports. Un de nos comités de gestion a reçu un rapport sur le respect des échéances. De nombreuses raisons expliquent les retards, notamment :

- la difficulté d'affecter les ressources possédant les compétences nécessaires au bon moment, étant donné que la charge de travail des examens spéciaux est cyclique;
- le temps qu'il a fallu pour faire valider les faits exposés dans les rapports et pour discuter de nos constatations avec la direction des sociétés examinées;
- le temps qu'il a fallu pour rencontrer les conseils d'administration ou les comités de vérification, car ils ne se réunissent pas fréquemment.

Nous avons pris la décision de communiquer les rapports terminés six mois avant l'échéance prévue par la loi. De plus, nous avons établi un ensemble de principes qui s'appliquera à la planification des examens spéciaux et dressé un plan d'action pour corriger le tir.

Respect du budget. Dans tous les cas, nous considérons avoir respecté le budget si nous avons exécuté la vérification sans dépasser le nombre d'heures prévues pour la vérification de plus de 15 p. 100. Ce chiffre tient compte de facteurs que l'équipe de vérification ne peut contrôler et qui peuvent influencer sur notre rendement, comme la préparation de l'entité vérifiée, et le nombre et la difficulté des questions de vérification relevées.

Nous avons respecté le budget de 59 p. 100 des vérifications de gestion réalisées en 2006-2007. L'élection fédérale tenue au début de 2006 a entraîné le report de notre rapport Le Point de février 2006. Nous avons dû pour cette raison repousser les rapports suivants en 2006-2007. En raison de ces reports, nous avons dû retravailler à des vérifications qui étaient déjà terminées mais qui n'avaient pas été déposées pour être certains de publier de l'information toujours d'actualité. Ces travaux supplémentaires ont entraîné le dépassement de certains budgets.

Pour ce qui est des vérifications d'états financiers, les budgets ont été respectés dans 57 p. 100 des vérifications d'organisations fédérales et dans 54 p. 100 des vérifications d'organisations territoriales. Nous avons commencé à mettre en œuvre un processus plus rigoureux de gestion et de budgétisation afin d'améliorer notre rendement à cet égard.

Enfin, les budgets de tous les examens spéciaux ont été dépassés en 2006-2007. Le Bureau est en train de modifier grandement l'affectation et la surveillance des heures de vérification prévues afin d'améliorer le processus de gestion et de budgétisation.

Notre cadre de gestion de la qualité fonctionne de manière efficace

Nos travaux de vérification reposent sur une méthode et un cadre de gestion de la qualité rigoureux. Des revues internes et externes, selon notre cadre, fournissent l'assurance raisonnable que nos vérifications sont effectuées selon les normes établies pour la profession.

Revues externes. En 1999, nous avons retenu les services d'un cabinet de vérification pour évaluer le système de gestion de la qualité que nous utilisons pour les vérifications annuelles d'états financiers. En 2003, une équipe internationale de vérificateurs législatifs a effectué un examen par des pairs du cadre de gestion de la qualité (CGQ) du Bureau qui sert aux vérifications de gestion. Les deux revues ont montré que nos cadres étaient conçus de manière adéquate et qu'ils fonctionnaient efficacement. L'équipe de revue du CGQ utilisé pour les vérifications de gestion a fait état de certaines bonnes pratiques et proposé des améliorations. Nous avons élaboré un plan d'action pour tirer parti de ces suggestions d'amélioration. Celui-ci se trouve sur notre site web sous « À propos du Bureau ». Nous avons commencé à planifier la prochaine revue du cadre de gestion de la qualité de toutes nos gammes de produits de vérifications et des services qui leur sont liés, et nous prévoyons faire effectuer cette revue en 2009-2010.

De plus, les ordres provinciaux des comptables agréés vérifient environ tous les quatre ans si nous respectons les normes professionnelles applicables aux vérifications d'états financiers et si la formation que nous donnons aux futurs comptables agréés répond à leurs exigences. Les examinateurs ont conclu que nous respectons les normes professionnelles et répondions à leurs exigences.

Revues internes des pratiques. Nous effectuons des revues des pratiques de nos produits — vérifications d'états financiers, examens spéciaux, vérifications de gestion et évaluations des rapports sur le rendement des agences — en évaluant leur qualité et leur conformité aux cadres de gestion de la qualité du Bureau. Les cadres tiennent compte des politiques du Bureau et des normes établies pour la profession. Ces revues fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que nos vérifications sont de qualité et qu'elles sont exécutées conformément aux cadres de gestion de la qualité. Elles fournissent également aux gestionnaires des pistes d'amélioration.

En 2006-2007, nous avons réalisé 11 revues des pratiques de vérifications d'états financiers, de vérifications de gestion et d'évaluations des rapports sur le rendement des agences réalisées en 2005-2006. Les revues ont révélé que les vérifications avaient été réalisées conformément à nos cadres de gestion de la qualité. Les améliorations suggérées portaient sur la documentation et la fonction d'examineur de la qualité, tant pour ce qui est des vérifications des états financiers que des vérifications de gestion, et sur les tests des contrôles et la confiance accordée aux contrôles lors des vérifications d'états financiers. Les améliorations suggérées à l'évaluation des rapports sur le rendement des agences visaient l'ensemble des travaux et portaient essentiellement sur l'amélioration des directives et la réduction des coûts.

Nous avons aussi effectué un examen des progrès réalisés pour mettre en œuvre une nouvelle méthode en matière de vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada. Les examinateurs ont suggéré de préciser l'orientation stratégique de la vérification et d'améliorer les

travaux d'analyse des risques et d'évaluation des contrôles. Dès que les revues sont terminées, les sommaires des rapports sont publiés dans notre site web sous « À propos du Bureau ».

Vérifications internes. Nous vérifions également nos pratiques de gestion et d'administration. Ces vérifications fournissent à la vérificatrice générale l'assurance que le Bureau respecte les politiques du gouvernement et celles du Bureau. Elles fournissent également aux gestionnaires des évaluations et des recommandations.

En 2006-2007, nous avons entrepris la troisième année d'un plan de vérification interne triennal. Un résumé du plan triennal se trouve dans notre site web sous « À propos du Bureau ». Au départ, nous avons prévu réaliser trois vérifications internes; cependant, les ressources limitées dans chaque secteur de la vérification nous ont empêchés de mener le plan à terme. En conséquence, nous avons vérifié uniquement la fonction gestion des ressources humaines et perfectionnement et produit un rapport à ce sujet. Nous avons constaté que la fonction était bien gérée et avons proposé des améliorations quant à la planification, à la formation et à l'établissement des rapports. Dès que les vérifications internes sont terminées, les sommaires des rapports sont publiés dans notre site web sous « À propos du Bureau ».

Nous offrons un milieu de travail respectueux

Le Bureau s'est fixé quatre objectifs pour maintenir un milieu de travail respectueux, lesquels sont assortis d'indicateurs et de cibles :

- offrir un milieu de travail où les employés sont satisfaits et motivés;
- favoriser l'instauration d'un milieu de travail bilingue;
- réunir un effectif qui est représentatif de la population canadienne;
- faire en sorte de disposer d'employés compétents et capables, afin de mener à bien notre mandat.

Employés satisfaits et motivés. Pour cet objectif, notre cible est de maintenir le taux de satisfaction des employés à au moins 70 p. 100. En 2006, le taux de réponse de notre sondage auprès des employés a été de 90 p. 100, ce qui est bien supérieur au taux de 69 p. 100 obtenu en 2004, et à la norme pour la plupart des organisations, qui est de 65 p. 100. Les résultats montrent une augmentation importante de la satisfaction globale des employés, qui est passée de 70 p. 100 en 2004 à 82 p. 100 en 2006. La plupart des employés — 92 p. 100 — affirment qu'ils sont fiers de travailler pour le Bureau, que le Bureau est bien géré, que sa direction est claire, et que sa vision et ses valeurs sont respectées. (Voir la note 5 sur nos méthodes dans la section IV — Informations supplémentaires.)

Notre défi l'an prochain sera de maintenir ce niveau de satisfaction et de continuer de chercher des façons de nous améliorer. En réponse au sondage mené auprès des employés en 2006, le Conseil de direction s'est engagé à agir dans les six domaines suivants : l'efficacité de la supervision, la formation, le processus de promotion (de PV à PV — chef de mission), l'avancement de la carrière, la dotation et l'efficacité des communications. La mise en œuvre du Plan d'action général a été entreprise en décembre 2006. Nous voulons que toutes les initiatives recensées soient bien avancées ou terminées avant notre prochain sondage des employés au printemps 2008.

Un milieu de travail bilingue. Le nombre de membres du groupe de la direction du Bureau qui sont bilingues a augmenté, particulièrement les vérificateurs généraux adjoints et les directeurs principaux. Le nombre de personnes bilingues dans ce groupe est passé de 62 p. 100 à 82 p. 100 de 2005-2006 à 2006-2007. Nous continuerons de mettre l'accent sur la formation linguistique en langue seconde au cours de 2007-2008. Un nouveau programme de cours est offert pour aider les employés à atteindre le niveau souhaité. (Voir la note 6 sur nos méthodes dans la section IV — Informations supplémentaires.)

Un effectif représentatif. En augmentant son effectif au cours de l'année écoulée, le Bureau a été en mesure d'améliorer ses niveaux relatifs de représentation dans le cas de deux des quatre groupes désignés. Nous cherchons toujours à améliorer la représentation des minorités visibles.

Taux de maintien en poste. Le taux de maintien en poste de 86 p. 100 a augmenté légèrement au cours de la dernière année par rapport à 2005-2006, mais demeure inférieur à notre cible de 90 p. 100. Nous avons élaboré une stratégie de recrutement et de maintien en poste et avons surveillé de plus près certains groupes d'employés, particulièrement dans le domaine de la comptabilité, afin d'améliorer notre capacité de maintenir notre personnel en poste.

Autres résultats

Le Bureau surveille aussi d'autres secteurs d'activité essentiels, afin d'améliorer ses opérations.

Information des médias et du public

De nombreux Canadiens entendent parler de nos rapports par les médias; il est donc très important que les médias comprennent bien nos rapports et les présentent correctement au public. Nous analysons continuellement la couverture des médias. Les médias traitent surtout de nos rapports au Parlement. Nous avons constaté que nos messages étaient bien compris et qu'ils étaient communiqués correctement, à quelques exceptions près.

Nos activités internationales

Le Bureau du vérificateur général compte plus de 50 années d'expérience de coopération avec le milieu international dans l'élaboration de normes professionnelles, le renforcement des capacités, l'échange des connaissances et l'exécution de vérifications d'organisations internationales. Ces activités aident le Bureau à améliorer ses propres pratiques de vérification législative, favorisent les transferts de connaissances et de compétences entre bureaux de vérification et contribuent à renforcer les organisations du système des Nations Unies. Notre stratégie internationale guide les activités internationales du Bureau tout en le positionnant de manière à ce qu'il puisse relever les nouveaux défis et saisir les possibilités qui s'offriront à lui à l'avenir.

Les normes internationales de comptabilité et de vérification influencent les normes canadiennes, tant du secteur privé que du secteur public. Les activités de normalisation dans ce domaine sont désormais réalisées au niveau international, plutôt qu'au niveau national. Le Bureau participe activement à l'établissement de ces normes, particulièrement celles qui s'appliquent au secteur public.

Le Bureau est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Il est membre également de plusieurs de ses commissions, notamment la Commission des normes professionnelles. La vérificatrice générale préside la Sous-commission pour

l'indépendance des institutions supérieures de contrôle. En avril 2007, la Charte relative à l'indépendance que le Bureau a contribué à élaborer a été approuvée par la Commission des normes professionnelles et deviendra une norme internationale de l'INTOSAI à l'automne de 2007.

Le Bureau est aussi membre de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier et participe activement aux travaux d'élaboration de normes de grande qualité qui sont reconnues à l'échelle mondiale pour la vérification d'états financiers dans le secteur public.

Des spécialistes du Bureau participent aux divers groupes de travail de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) pour établir et réviser les normes d'audit internationales (ISA). Notre objectif est de veiller à ce que le point de vue du secteur public soit pris en compte lors de la rédaction de ces normes internationales.

La vérificatrice générale préside le Groupe de travail pour la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI. Le Groupe de travail aide les institutions supérieures de contrôle à mieux comprendre les enjeux environnementaux et à renforcer leurs capacités pour qu'elles soient en mesure d'effectuer des vérifications des activités liées à la protection de l'environnement et au développement durable de leur gouvernement. Le Groupe de travail élabore des guides, forme les vérificateurs et facilite les échanges de connaissances entre les membres. La vérificatrice générale continuera d'appuyer les activités du Groupe de travail et prêtera son concours au vérificateur général de l'Estonie, qui assurera la présidence du Groupe de travail à compter de la fin de 2007.

Le Programme international d'aide aux bureaux de vérification de la CCAF-FCVI Inc. a été établi en 1980, pour renforcer la vérification de gestion dans les bureaux de vérification nationaux. Grâce à l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international, des vérificateurs de bureaux de vérification d'autres pays viennent au Canada pour recevoir, pendant neuf mois, une formation dans les domaines de la vérification de gestion, de la reddition de comptes et de la gouvernance. La formation est donnée par notre Bureau et celui du Vérificateur général du Québec. Depuis 1980, le Programme a permis de former plus de 179 boursiers de 50 pays en développement.

La vérificatrice générale a récemment terminé son mandat de vérification de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et terminera bientôt son mandat de vérification de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Au début de 2007, le Bureau a été choisi comme vérificateur externe de l'Organisation mondiale du travail (OMT) à compter de 2008.

Engagements pris dans notre stratégie de développement durable et résultats

Notre stratégie de développement durable 2007-2009 a été déposée au Parlement en décembre 2006. Elle se trouve dans notre site web à : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/200612sdsf.html>. Elle contient nos plans pour mieux intégrer les facteurs environnementaux dans la sélection et la planification des vérifications et la prise de décision opérationnelle. Toutes les initiatives présentées dans la stratégie ont été entreprises et nos efforts indiquent que nous sommes sur la bonne voie pour respecter toutes nos cibles (voir la pièce 21).

Pièce 21 — Résumé de nos principaux engagement et cibles dans le domaine du développement durable

Engagement	Cible
Parachever le plan de vérification stratégique du commissaire à l'environnement et au développement durable	D'ici 2008
Préparer 100 p. 100 des plans de vérification à long terme et des vérifications de gestion en se servant du guide d'évaluation des risques environnementaux du Bureau	D'ici la fin de 2007
Constituer une petite équipe de spécialistes pour donner des conseils en matière d'environnement et de développement durable et de l'aide à la vérification	D'ici 2008
Donner à nos vérificateurs de la formation sur la détermination des risques pour l'environnement et le développement durable qui peuvent s'appliquer aux organisations du gouvernement fédéral	À compter de 2007
Améliorer les critères génériques de vérification de la gestion environnementale des sociétés d'État	En 2007
Donner un meilleur appui et des conseils plus judicieux aux équipes de vérification qui effectuent des examens spéciaux dans 100 p. 100 des cas où l'on a constaté que les sociétés d'État présentent des risques environnementaux importants	À compter de 2007

Section III—Rendement financier

Utilisation des crédits parlementaires

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Bureau a utilisé 77,8 millions de dollars sur les 78,6 millions de crédits parlementaires qui lui ont été accordés. Le Bureau n'a donc pas utilisé 0,8 million de dollars de ses crédits parlementaires en 2006-2007 (2,8 millions en 2005-2006). Le crédit de 78,6 millions de dollars est composé de 73,8 millions de dollars provenant du *Budget principal des dépenses* et d'une somme additionnelle de 4,8 millions de dollars provenant du *Budget supplémentaire des dépenses* et d'ajustements et de transferts. La somme de 4,8 millions de dollars comprend des éléments réguliers, surtout les fonds reportés (3,1 millions de dollars) et divers éléments liés aux salaires, comme les augmentations de salaire (1,7 million de dollars).

À l'instar des ministères et organismes fédéraux, le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à cinq pour cent de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du *Budget principal des dépenses*).

Coût de fonctionnement

En 2006-2007, le coût de fonctionnement net du Bureau s'est établi à 90,3 millions de dollars, comme l'indiquent nos états financiers vérifiés (page 54). Cette augmentation de 5,0 millions de dollars (5,9 p. 100) par rapport à 2005-2006 est surtout attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux d'environ 4,0 millions de dollars (6,3 p. 100). La hausse du coût des salaires est attribuable à l'augmentation du nombre d'employés en 2006-2007 et aux augmentations économiques annuelles. Pour plus de renseignements, voir la note 7 afférente aux états financiers (page 56).

Équivalents temps plein

Le Bureau a utilisé 610 équivalents temps plein (ETP) en 2006-2007, ce qui représentait 102,5 p. 100 de notre budget de 595 ETP. Le nombre d'ETP est plus élevé que le nombre prévu, car le Bureau a embauché plus de personnel pour travailler à de nouvelles vérifications sans demander de fonds supplémentaires pour 2006-2007, en attendant de déterminer ses autres besoins. Nous avons aussi embauché d'autres personnes parce que nous prévoyions que le taux de roulement élevé se maintiendrait et que le recrutement dans certaines spécialités deviendrait de plus en plus difficile, particulièrement chez les comptables professionnels. Il s'agit d'une augmentation de 33 ETP par rapport à l'exercice précédent. En 2005-2006, nous avons utilisé 577 ETP, soit 98 p. 100 de notre budget de 590 ETP.

Au 31 mars 2007, le Bureau comptait 623 employés. Ce nombre est plus élevé que les 610 ETP utilisés en 2006-2007, car le roulement du personnel, l'embauche d'étudiants et le travail à temps partiel entraînent l'utilisation de moins de 1 ETP par personne.

Activités et fonctionnement

En 2006-2007, le Bureau

- a déposé 30 rapports de vérification de gestion de ministères et organismes fédéraux et 1 rapport connexe;

- a déposé 2 rapports de vérification de gestion ayant trait à la surveillance des activités liées au développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement;
- a déposé 2 rapports de vérification de gestion devant les assemblées législatives des territoires;
- a effectué plus de 100 vérifications d'états financiers, dont celles des états financiers du gouvernement du Canada, de sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations;
- a effectué 4 examens spéciaux de sociétés d'État;
- a évalué les rapports sur le rendement de 3 agences du gouvernement fédéral.

Analyse par sous-activité

Pour préparer le *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007*, nous nous sommes fondés sur des dépenses prévues de 83,5 millions de dollars. Nous avons par la suite obtenu du Parlement l'autorisation et révisé notre budget pour qu'il reflète les dépenses prévues de 86,7 millions de dollars dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008*. Les dépenses réelles et les dépenses prévues révisées de 2006-2007 sont présentées dans le tableau 4 —Ressources financières et humaines et sous-activités (page 42).

Nous gérons les coûts à l'échelle du Bureau et pour chaque vérification. Des budgets des vérifications en heures et en coûts sont établis. Le Bureau impute tous les coûts directs, c.-à-d. les salaires, les services professionnels, les dépenses de voyage et les autres coûts aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles auxquels ils se rattachent. Toutes les autres dépenses, y compris les services du Bureau et les services obtenus à titre gracieux, sont comptabilisées comme coûts indirects et sont imputées aux vérifications et aux projets de méthodes professionnelles en fonction du nombre d'heures qui y sont directement consacrées. Les heures utilisées pour chacune des vérifications est le facteur le plus important des coûts réels.

La plus forte augmentation des coûts des sous-activités est attribuable aux vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations (3,1 millions de dollars), suivies par les vérifications de gestion (1,4 million de dollars), et la surveillance des activités en faveur du développement durable et du processus de pétition en matière d'environnement (0,4 million de dollars). La plus forte baisse du coût des sous-activités provient des examens spéciaux des sociétés d'État (0,3 million de dollars). Les différences entre les coûts de l'exercice actuel et les coûts de l'exercice précédent sont fondées sur l'état des résultats de nos états financiers vérifiés (page 48).

Vérifications de gestion et études

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérifications de gestion et études	44,0	43,9	42,6

Le niveau global d'effort pour cette sous-activité a été essentiellement le même qu'au cours de l'exercice précédent. L'augmentation des coûts (1,4 million de dollars) est en majeure partie attribuable

à une légère hausse du coût des salaires en raison des augmentations économiques. La plupart de nos vérifications de gestion sont effectuées sur deux exercices. Les coûts engagés au cours de la période de rapport comprennent une partie des coûts des vérifications publiées au cours de l'exercice ainsi que les coûts engagés pour les vérifications qui doivent être communiquées au cours des exercices suivants.

En plus de nos chapitres de vérification sur les programmes du gouvernement fédéral, la sous-activité vérifications de gestion et études comprend des vérifications de gestion pour les assemblées législatives des territoires. Cette année, nous avons consacré plus de temps à ce travail et nous prévoyons qu'il en sera de même à l'avenir. Le travail additionnel effectué pour les assemblées législatives des territoires a été contrebalancé cette année par une réduction des autres types de travaux qui sont réalisés dans le cadre de la planification monoétape du Bureau, par exemple l'acquisition de la connaissance des activités des entités vérifiées et l'évaluation des risques,

Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	26,6	24,1	23,5

Variation annuelle

La hausse la plus importante du coût de nos gammes de produits est attribuable à la vérification des états financiers (3,1 millions de dollars). Cette hausse est en majeure partie attribuable aux nouveaux travaux de vérification (2,0 millions de dollars) et à d'autres travaux pour certaines vérifications qui avaient dû être reportées (1,5 million de dollars). Cette hausse comprend une augmentation du coût des salaires d'environ 0,5 million de dollars. Ces augmentations ont été compensées par une réduction du coût des vérifications d'organisations internationales (0,35 million de dollars) en raison de la fin du mandat du Bureau pour la vérification biennale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Nous avons prévu réaliser des gains d'efficacité pour certaines vérifications, mais ces gains ont été annulés par l'effet de nouvelles normes de comptabilité et d'autres questions de vérification, particulièrement lors de la vérification des grandes sociétés d'État qui sont assimilées à des institutions financières, et à des entités du Nunavut.

Différence par rapport au budget

Nous avons commencé ou réalisé de nouvelles vérifications en vertu de lois existantes ou de modifications apportées à notre mandat, notamment la vérification de plusieurs entités comme la Société canadienne des postes (vérification conjointe), le Conseil national de recherches Canada, la Commission de la fonction publique, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (vérification conjointe), et les opinions données aux gouvernements provinciaux sur les procédures de contrôle de l'Agence du revenu du Canada. Lors de la préparation de notre budget, nous avons sous-estimé la complexité, le travail de vérification et l'appui exigé de l'entité pour réaliser ces missions. La hausse a été d'environ 0,5 million de dollars.

Nous avons augmenté substantiellement nos efforts pour terminer certaines vérifications territoriales qui étaient en retard, surtout en raison du manque de préparation des entités. L'étendue des travaux supplémentaires à effectuer n'avait pas été entièrement prévue lors de la préparation des budgets, ce qui a fait augmenter d'environ 1,1 million de dollars le coût des vérifications les plus touchées.

Au cours des dernières années, nous avons dû effectuer des travaux additionnels importants en raison de l'évolution rapide des normes de comptabilité et de vérification. Ces nouvelles normes influent sur toutes les entités à divers degrés, mais ce sont les sociétés d'État assimilées à des institutions financières qui ont été les plus touchées. Nous n'avons pas été en mesure de réaliser des gains d'efficacité pour compenser le coût de ces nouveaux travaux, qui ont entraîné une hausse imprévue d'environ 1,0 million de dollars.

Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4,7	4,8	4,8

Le coût de cette sous-activité comprend la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada et les travaux de vérification connexes sur l'évaluation des contrôles financiers des systèmes d'information de gestion des ministères. Le coût de l'ensemble de la vérification des états financiers sommaires est inférieur à l'an dernier et est moindre que le coût prévu, mais ces travaux comportent deux éléments principaux.

Le premier élément est la vérification en fin d'exercice des états financiers sommaires, dont les coûts ont augmenté cette année en raison des travaux supplémentaires qu'ont exigés certaines entités vérifiées et de la connaissance des entités que les nouveaux employés ont dû acquérir. Le second élément est notre évaluation des contrôles financiers, à laquelle nous avons consacré moins de temps cette année parce que les ministères fédéraux font leur propre évaluation et parce que nos ressources ont été affectées à d'autres priorités du Bureau, ce qui a contrebalancé l'augmentation du coût des travaux de fin d'exercice.

Examens spéciaux des sociétés d'État

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Examens spéciaux des sociétés d'État	4,3	3,9	4,6

Chaque année, le coût total des examens spéciaux des sociétés d'État varie en fonction du nombre d'examens en cours, de la nature, de la taille et de la complexité des sociétés examinées, et du risque qu'elles présentent. Sur un cycle de cinq ans, il y a des périodes plus occupées que d'autres. En 2006-2007, nous avons terminé les derniers examens spéciaux du quatrième cycle et avons entrepris les travaux du cinquième cycle. Cela explique la baisse de la charge de travail prévue. Cependant, le coût total de la sous-activité des examens spéciaux est plus élevé que prévu, car les

lacunes graves que nous avons constatées au cours de l'examen spécial de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien ont exigé plus de temps que prévu. Les dates cibles pour la communication des rapports de certains examens spéciaux ont été avancées, ce qui a également fait augmenter les travaux de vérification réalisés en 2006-2007.

En 2006-2007, nous avons travaillé à 12 examens spéciaux et en avons terminé 4, tandis qu'en 2005-2006, nous avons travaillé à 14 examens spéciaux et en avons terminé 10.

Surveillance des activités liées au développement durable et des pétitions en matière d'environnement

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Surveillance des activités de développement durable et des pétitions en matière d'environnement	2,8	2,2	2,4

Ce travail consiste à vérifier les stratégies de développement durable, à coordonner le processus de pétitions, à surveiller les réponses données par les ministères et à vérifier les mesures prises par les ministères pour s'acquitter des engagements pris dans les réponses aux pétitions. Le coût de cette sous-activité est plus élevé que prévu (0,6 million) parce que la date de certains travaux de vérification a été avancée et que l'étendue des travaux a été augmentée. Pour ces raisons, les coûts sont plus élevés que l'an dernier (0,4 million). Parmi les travaux supplémentaires réalisés, nous avons évalué dans quelle mesure les stratégies de développement durable procurent tous les avantages escomptés et décrit l'incidence des pétitions sur la gestion fédérale de l'environnement.

Évaluation des rapports sur le rendement des agences

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1,1	1,1	1,1

Les coûts de ces vérifications ont été les mêmes que l'an dernier. En vertu de la loi, le Bureau est tenu d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans les rapports annuels de trois agences du gouvernement — l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada.

Méthodes professionnelles

(en millions de dollars)	2006-2007		2005-2006
	Coûts réels	Budget	Coûts réels
Méthodes professionnelles	7,5	7,3	7,4

En 2006-2007, le coût total des méthodes professionnelles a été semblable à celui de 2005-2006. La note 8 afférente aux états financiers vérifiés (page 57) présente une ventilation par type de charges pour les exercices 2006-2007 et 2005-2006. Le coût des activités internationales et des activités de normalisation a légèrement augmenté.

- Le coût des activités internationales a augmenté en raison des activités plus importantes que prévu pour assumer notre mandat à la présidence et au secrétariat du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Notre mandat se termine en octobre 2007.
- Le coût de la participation aux activités de normalisation s'accroît de pair avec l'augmentation des nouvelles normes de comptabilité et de vérification. Les nouvelles normes ont une incidence sur nos responsabilités en matière de vérification. Nous présentons des commentaires sur les nouvelles normes proposées et plusieurs cadres supérieurs du Bureau sont membres d'organismes de normalisation.

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)						
(en millions de dollars)	2004-2005	2005-2006	2006-2007			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Vérification législative	72,0	76,8	73,8	73,8	78,6	77,8
Moins : revenus non disponibles ¹	(1,1)	(1,1)	(0,5)	(0,5)	(0,7)	(0,7)
Plus : coût des services obtenus à titre gracieux des autres ministères	10,1	9,9	10,2	10,2	11,0	11,0
Coût net du programme	81,0	85,6	83,5	83,5	88,9	88,1
Équivalents temps plein	570	577		595		610

¹ Le Bureau recouvre les coûts directs des vérifications de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces fonds représentent la principale source de revenus non disponibles.

Tableau 2 : Postes votés et législatifs					
(en millions de dollars)		2006-2007			
Poste voté ou législatif	Libellé du poste voté ou législatif	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations ¹	Total des dépenses réelles
20	Dépenses de fonctionnement	65,0	65,0	69,7	68,9
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	8,8	8,8	8,9	8,9
	Total	73,8	73,8	78,6	77,8

¹ La différence entre le *Budget principal des dépenses* et le total des autorisations est attribuable au *Budget supplémentaire des dépenses*, aux ajustements et aux transferts.

Tableau 3 : Services reçus à titre gracieux	
(en millions de dollars)	Dépenses réelles 2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6,7
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables)	4,3
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	11,0

Tableau 4 : Ressources financières et humaines et sous-activités

Ressources financières (en millions de dollars) 2006-2007		
Dépenses prévues ¹	Total des autorisations	Dépenses réelles
\$86,7	\$88,9	\$88,1
Ressources humaines (équivalents temps plein) 2006-2007		
Prévu	Réel	Différence
595	610	15
Activité de programme : Vérification législative (en millions de dollars)		
Sous-activités ²	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses réelles 2006-2007
Vérifications de gestion et études	\$43,9	\$44,0
Vérifications d'états financiers de sociétés d'État, de gouvernements territoriaux et d'autres organisations	24,1	26,6
Vérifications des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4,8	4,7
Examens spéciaux des sociétés d'État	3,9	4,3
Activités de surveillance des stratégies de développement durable et pétitions en matière d'environnement	2,2	2,8
Évaluations de rapports sur le rendement d'agences	1,1	1,1
Méthodes professionnelles	7,3	7,5
Total partiel	87,3	91,0
Moins : Revenus non disponibles	(0,6)	(0,7)
Coût de fonctionnement net présenté dans nos états financiers		90,3
Écarts dus à la comptabilité d'exercice (PCGR) ³		(2,2)
Coût net du programme	\$86,7	\$88,1

¹ Les dépenses prévues sont les mêmes que dans le Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008.

² Nous avons attribué le coût des services de vérification à chaque sous-activité.

³ Le coût de fonctionnement net présenté dans nos états financiers vérifiés, qui ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, est de 90,3 millions de dollars, soit 2,2 millions de dollars de plus que le coût net du programme présenté ci-dessus. La différence est attribuable à la comptabilisation des immobilisations, des avantages sociaux et des paiements anticipés.

Tableau 5 : Passation de marchés de services professionnels						
	Marchés initiaux touchant des honoraires de moins de 25 000 \$ ¹			Marchés initiaux touchant des honoraires de 25 000 \$ ou plus ¹		
	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage	(en milliers de \$)	Nombre	Pourcentage
Marchés concurrentiels	56	4	1	1 461	22	96
Marchés non-concurrentiels	4 490	528	99	93	1	4
Total	4 546	532	100	1 554	23	100

¹Honoraires seulement, sans la TPS et les frais.

Tous les marchés de services professionnels et d'achat de biens et de services attribués par le Bureau d'une valeur de plus de 10 000 (TPS incluse) sont présentés sur notre site web.

Le tableau 5 présente les marchés de services professionnels passés par le Bureau en 2006. Le pouvoir de la vérificatrice générale de passer des marchés de services professionnels est assujéti au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général*. Suivant la Politique sur la passation de marchés pour services professionnels du Bureau du vérificateur général, les marchés comportant des honoraires professionnels estimés à 25 000 \$ ou plus doivent être concurrentiels, sauf si l'un des trois critères d'exemption s'applique : il s'agit d'un cas d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servira pas l'intérêt public; une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Pour les contrats dont la valeur est proche de 25 000 \$, le principe de la meilleure offre s'applique au choix de l'entrepreneur. Les gestionnaires de contrat doivent consulter d'autres offres avant de faire leur choix. Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, les règles de l'ALENA s'appliquent.

En 2006, la majorité des marchés ont été attribués par le Bureau sans appel d'offres. Quatre-vingts pour cent de ces marchés avaient une valeur initiale d'au plus 15 000 \$. Nous avons attribué un marché non-concurrentiel de 92 700 \$ pour obtenir des avis juridique pour une vérification.

Sur les 22 marchés attribués par appel d'offres de plus de 25 000 \$, 8 étaient des marchés de services de formation linguistique qui ont été attribués à la suite d'une demande d'offre permanente publiée dans le système MERX.

Tableau 6 : Frais de voyage et d'accueil

Les dépenses de voyage et d'accueil de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, du commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints sont présentées sur notre site web, sous la rubrique « À propos du Bureau. »

Le Bureau respecte les taux et les indemnités de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor et de la Politique sur l'accueil du Conseil du Trésor.

Tableau 7 : Cotisations ¹ et contribution du Bureau	
(en milliers de dollars)	2006-2007
CCAF-FCVI Inc.	380,0
Conference Board of Canada	14,8
Association professionnelle des cadres supérieurs de la fonction publique du Canada	8,5
Secrétariat des dirigeants d'organismes fédéraux	6,0
Forum des politiques publiques	5,5
Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français	4,0
Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	3,9

¹ Le Bureau participe à des activités d'organisations professionnelles dans le domaine de la vérification législative et il appuie ces organisations. Le Bureau paie également les cotisations personnelles d'employés à un éventail d'organisations professionnelles.

Tableau 8 : Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau par niveau. Les employés du Bureau reçoivent des avantages comparables à ceux des autres employés du gouvernement fédéral. Ces avantages ne sont pas présentés dans ce tableau.

Poste	ETP ¹	Salaire (\$)	Prime au bilinguisme (\$)	Rémunération au rendement (\$)	Voiture de fonction ² (\$)	Cotisation à des clubs ³ (\$)	Total (\$)
Vérificatrice générale	1	291 100 ⁴			2 475	579	294 154
Sous-vérificateur général	1	192 410-230 320		0-18 200			192 410-248 520
Vérificateurs généraux adjoints et commissaire à l'environnement et au développement durable	12	136 825-181 045		0-18 200		579	136 825-199 824
Directeurs principaux supérieurs	5	109 020-157 945		0-15 800			109 020-173 745
Directeurs principaux	55	109 020-140 610		0-14 100			109 020-154 710
Directeurs supérieurs	1	85 075-126 365		0-12 600			85 075-138 965
Directeurs	107	85 075-112 825		0-11 300			85 075-124 125
Vérificateurs	244	38 218-92 160	800	0-3 000			38 218-95 960
Agents des services à la vérification	79	51 869-86 070	800				51 869-86 870
Spécialistes des services à la vérification	105	32 430-61 302	800				32 430-62 102
	610						

¹ Équivalents temps plein (ETP) utilisés au cours de l'exercice 2006-2007.

² Avantages imposables pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'année civile 2006.

³ Le Bureau a payé la cotisation de la vérificatrice générale et de l'ex-commissaire à l'environnement et au développement durable à un club.

⁴ Le salaire de la vérificatrice générale est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

États financiers



Bureau du vérificateur général du Canada
Office of the Auditor General of Canada

Responsabilité de la direction

La direction du Bureau du vérificateur général du Canada est responsable de la préparation des états financiers ci-joints et de l'information y afférente contenue dans le *Rapport sur le rendement 2006-2007*. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi les méthodes qui, selon elle, sont appropriées dans les circonstances. Dans les cas où des estimations ou décisions fondées sur le jugement s'imposaient, la direction a déterminé ces montants selon une méthode raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport sur le rendement du Bureau concorde avec ces états financiers vérifiés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relativement à la présentation de l'information financière, la direction a établi des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés contre les pertes ou les usages non autorisés, que les opérations sont conformes aux autorisations en vigueur et que l'information financière est fiable. Ces systèmes de contrôle interne sont régulièrement vérifiés et évalués, sur base sélective, par les vérificateurs internes et la direction prend les mesures nécessaires pour répondre adéquatement à leurs recommandations. La direction reconnaît les limites inhérentes à tout système de contrôle interne, mais croit que le Bureau a mis sur pied des systèmes de contrôle efficaces et bien adaptés au moyen de la sélection judicieuse des employés, de la séparation adéquate des responsabilités, d'activités de formation et de perfectionnement et de l'application de politiques et de procédures officielles.

Le Conseil de direction du Bureau supervise la préparation des états financiers par la direction et approuve les états financiers et l'information y afférente sur recommandation du Comité de vérification du Bureau. Pour recommander au Conseil de direction d'approuver les états financiers, le Comité de vérification passe en revue des contrôles internes, sur base sélective, et les conventions comptables appliquées par le Bureau aux fins de la présentation de l'information financière. De plus, il rencontre séparément les vérificateurs internes et externes du Bureau pour analyser les résultats de leurs vérifications.

Le rapport des vérificateurs externes sur la fidélité de la présentation de ces états financiers et leur conformité aux principes comptables généralement reconnus du Canada est inclus dans le présent Rapport sur le rendement.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada

Le 22 juin 2007

Le contrôleur intérimaire
et agent financier supérieur,

Jean Landry, CGA

Rapport des vérificateurs

Au président de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2007 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Bureau dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

*Welch & Company LLP.
Lévesque Marchand S.E.N.C.*

Welch & Company LLP et
Lévesque Marchand S.E.N.C.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 22 juin 2007

Bureau du vérificateur général du Canada
État de la situation financière
31 mars

	2007	2006
Actif	(en milliers de dollars)	
À court terme		
Somme à recevoir du Trésor	6 642	5 161
Créances	680	1 532
Frais payés d'avance	265	418
	7 587	7 111
Immobilisations (note 4)	4 388	5 763
	11 975	12 874
Passif et déficit		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Somme due aux employés	3 605	2 761
Somme due à des tiers	2 401	2 912
Vacances à payer	3 360	2 846
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs (note 5)	2 668	2 863
	12 034	11 382
Avantages sociaux futurs (note 5)	10 843	10 196
Déficit (note 6)	(10 902)	(8 704)
	11 975	12 874

Éventualités (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

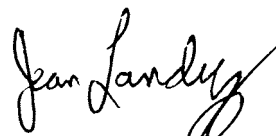
Approuvé par

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Le contrôleur intérimaire
et agent financier supérieur,



Jean Landry, CGA

Bureau du vérificateur général du Canada
État des résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
Charges (note 7)	(en milliers de dollars)	
Vérifications de gestion et études	43 942	42 572
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, d'administrations territoriales et d'autres organismes	26 600	23 542
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4 704	4 797
Examens spéciaux des sociétés d'État	4 342	4 588
Surveillance des activités de développement durable et du processus de pétitions en matière d'environnement	2 838	2 449
Évaluation des rapports sur le rendement des agences	1 063	1 138
Coût total des vérifications	83 489	79 086
Méthodes professionnelles (note 8)	7 498	7 365
Coût total de fonctionnement	90 987	86 451
Coûts recouverts		
Vérifications d'organisations internationales	478	901
Autres	200	212
Total des coûts recouverts	678	1 113
Coût de fonctionnement net	90 309	85 338

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État du déficit
Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Déficit au début de l'exercice	(8 704)	(8 959)
Coût de fonctionnement net	(90 309)	(85 338)
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	77 767	76 798
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	11 022	9 908
Coûts recouvrés	(678)	(1 113)
Déficit à la fin de l'exercice	(10 902)	(8 704)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bureau du vérificateur général du Canada
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
Activités de fonctionnement	(en milliers de dollars)	
Sorties de fonds	(77 267)	(77 767)
Rentrées de fonds	1 462	1 074
Crédits parlementaires utilisés (note 3)	77 767	76 798
Encaisse liée aux activités de fonctionnement	1 962	105
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(485)	(837)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	4	3
Encaisse liée aux activités d'investissement	(481)	(834)
Augmentation (diminution) de la somme à recevoir du Trésor au cours de l'exercice	1 481	(729)
Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice	5 161	5 890
Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice	6 642	5 161

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoir et objectif

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à la vérification législative des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organismes qui comprennent deux organisations internationales.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est la vérification législative et comprend les vérifications de gestion et les études de ministères et d'organismes, la vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada, les vérifications des états financiers des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organismes, les examens spéciaux des sociétés d'État, la surveillance des activités de développement durable et les pétitions en matière d'environnement, et l'évaluation des rapports sur le rendement des agences.

Le Bureau est financé au moyen de crédits annuels reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe 1.1, et est un organisme distinct aux fins de l'annexe V.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation

Les états financiers du Bureau ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires annuels. Les crédits parlementaires sont présentés directement dans l'état du déficit de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement et utilisés par le Bureau.

c) Coûts recouverts

Les coûts des vérifications sont payés à l'aide des crédits votés par le Parlement et octroyés au Bureau. Les honoraires pour les vérifications d'organisations internationales représentent généralement les coûts directs et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants recouverts sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour être utilisés par le Bureau. Les autres coûts recouverts représentent des ajustements aux crédettes et des remboursements de charges d'exercices antérieurs.

d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. Le solde de la somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a droit de tirer du Trésor, sans autre crédit, afin de s'acquitter de ses obligations.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau capitalise les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les coûts salariaux des employés directement associés à ces projets. Les frais de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations est calculé à partir du moment où elles sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de leur vie utile estimative, de la façon suivante :

Immobilisations	Vie utile
Mobilier et agencements	7 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	3 ans
Infrastructure et matériel informatiques	3 ans
Matériel de bureau	4 ans
Véhicule automobile	5 ans

f) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés selon leurs conditions d'emploi et le salaire de l'employé à la fin de l'exercice. Les vacances à payer représentent des obligations du Bureau qui sont financées par des crédits parlementaires.

g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations, versées par le Bureau, sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel les employés rendent les services pour les gagner. La direction utilise

le salaire des employés à la fin de l'exercice pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités de départ sont financées par des crédits parlementaires au moment où les employés ont signifié leur intention de quitter.

h) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté directement dans l'état du déficit.

i) Imputation des charges

Le Bureau impute tous les coûts directs des salaires, des services professionnels, des déplacements et les autres frais associés directement à l'exécution des vérifications et des projets de pratiques professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputés aux vérifications et aux projets de pratiques professionnelles en fonction des heures directes correspondantes.

j) Incertitude relative à la mesure

Les présents états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, qui obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les immobilisations et les indemnités de départ des employés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être différents des estimations de façon significative. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Bureau est financé par crédits parlementaires annuels. Les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état du déficit au cours d'un exercice peuvent être financés par des crédits parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de l'exercice fondé sur les principes comptables généralement reconnus du Canada est différent du total des crédits utilisés au cours de l'exercice. En voici un rapprochement :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits utilisés :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	90 309	85 338
Moins : Charges sans incidence sur les crédits		
Amortissement des immobilisations	(1 282)	(1 232)
Radiation d'un logiciel sous développement	(578)	—
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(11 022)	(9 908)
Plus : coûts recouverts	678	1 113
	78 105	75 311
Variations des postes à l'état de la situation financière sans effet sur l'utilisation des crédits de l'exercice ¹	(823)	650
Crédits de l'exercice en cours imputés au fonctionnement	77 282	75 961
Acquisitions d'immobilisations financées par crédits	485	837
Crédits de l'exercice en cours utilisés	77 767	76 798

¹Ce montant se compose de frais payés d'avance, somme due aux employés, vacances à payer et indemnités de départ.

b) Rapprochement des crédits fournis et utilisés :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Crédits :		
Dépenses de fonctionnement approuvées	69 720	70 223
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux	8 834	9 417
Produit de l'aliénation d'immobilisations	4	3
Crédits de l'exercice en cours fournis	78 558	79 643
Moins : crédits non utilisés ¹	791	2 845
Crédits de l'exercice en cours utilisés	77 767	76 798

¹Sous réserve de l'approbation du Parlement, le Bureau peut reporter au prochain exercice, le montant des crédits non utilisés pour dépenses de fonctionnement et les ajustements pour des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 du budget de fonctionnement du *Budget principal des dépenses*. En 2006-2007, le Bureau reporte 1,9 million de dollars (3,1 millions en 2005-2006).

4. Immobilisations

	2007			2006	
	Coût			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Acquisitions (cessions) nettes	Amortissement cumulé		
(en milliers de dollars)					
Mobilier et agencements	4 345	34	2 399	1 980	2 562
Améliorations locatives	2 651	145	1 014	1 782	1 910
Logiciels	3 919	(453)	3 103	363	936
Infrastructure et matériel informatiques	1 578	(692)	697	189	202
Matériel de bureau	1 043	—	998	45	150
Véhicule automobile	24	6	1	29	3
	13 560	(960)	8 212	4 388	5 763

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2007 est de 1,28 million de dollars (1,23 million en 2006).

5. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Le Bureau et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations du Bureau et des employés représentent le total des obligations au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice et sont les suivantes :

	2007	2006
(en milliers de dollars)		
Cotisations du Bureau	6 511	7 015
Cotisations des employés	2 825	2 663

b) Indemnités de départ

Le Bureau verse des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas capitalisé, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs. Au 31 mars, l'information utile à l'égard de ce régime est la suivante :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des indemnités au début de l'exercice	13 059	12 533
Charge de l'exercice	1 317	1 062
Indemnités versées au cours de l'exercice	(865)	(536)
Obligation au titre des indemnités à la fin de l'exercice	13 511	13 059

6. Déficit

Le déficit représente le passif du Bureau, déduction faite des immobilisations et des frais payés d'avance, qui n'a pas encore été financé par des crédits. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux indemnités de départ et aux vacances à payer.

7. Sommaire des charges par grande catégorie

Le sommaire des charges par grande catégorie pour les exercices terminés au 31 mars est le suivant :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	68 332	64 288
Services professionnels	7 207	7 454
Locaux	6 661	6 591
Déplacements et communications	4 187	3 956
Informatique, maintenance et réparations du matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et agencements	2 273	2 517
Services d'impression et de publication	753	526
Matières et fournitures, et autres paiements	616	740
Radiation d'un logiciel sous développement ¹	578	—
CCAF-FCVI Inc.	380	379
Coût total de fonctionnement	90 987	86 451

En 2007, le coût total de fonctionnement comprenait les services fournis gratuitement par d'autres ministères, totalisant 11,02 millions de dollars (9,91 millions en 2006). Ce montant comprend 6,66 millions de dollars (6,59 millions en 2006) pour les locaux et 4,36 millions de dollars (3,32 millions en 2006) pour les cotisations de l'employeur au Régime de soins de santé de la fonction publique et au Régime de soins dentaires de la fonction publique.

¹ Un logiciel d'entreposage de données sous développement, afin d'intégrer l'information financière provenant de différents systèmes, est radié à cause de la mise en œuvre imminente d'un nouveau système financier.

8. Méthodes professionnelles

Le Bureau travaille avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour faire avancer les méthodes de vérification législative, les normes comptables et de vérification, et les pratiques exemplaires. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organismes et à des événements qui influent sur le travail du Bureau comme vérificateur législatif. L'examen externe comprend le coût de la participation à l'examen externe d'autres bureaux nationaux de vérification législative et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen externe.

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Activités internationales	3 711	3 436
Méthodes et gestion des connaissances	2 331	2 481
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	541	569
Participation à des activités de normalisation	449	370
CCAF-FCVI Inc.	380	379
Examen externe	86	130
Méthodes professionnelles	7 498	7 365

9. Éventualités

En 2000-2001, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a engagé une poursuite au titre de la parité salariale contre l'État, alléguant que sept employeurs distincts ont exercé une discrimination fondée sur le sexe entre 1982 et 1997. Le Bureau, bien que n'étant pas partie à la poursuite, est l'un des sept employeurs nommés dans la poursuite. L'Alliance demande au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ou à l'employeur responsable d'augmenter rétroactivement les échelles salariales des employés de certains employeurs distincts pour mettre fin à la discrimination. La poursuite ne fait état d'aucun montant. De l'avis de la direction, le montant estimatif du passif éventuel au titre des employés du Bureau du vérificateur général, employés par le Bureau entre 1982 et 1997, est d'environ 5,77 millions de dollars. De plus, de l'avis de la direction, il est impossible de déterminer pour le moment les résultats de cette poursuite et aucun passif n'a été constaté dans les états financiers.

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre de vérificateur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

En 2007, le Bureau a engagé des charges de 22,35 millions de dollars (21,44 millions en 2006) et recouvré des charges de 3,66 millions de dollars (1,89 million en 2006) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent des services fournis gratuitement de 11,02 millions de dollars (9,91 millions en 2006), comme le décrit la note 7.

Au 31 mars, les créances et créditeurs avec d'autres ministères et sociétés d'État s'établissent comme suit :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Créances	510	803
Créditeurs	619	709

Ces montants sont compris respectivement dans les montants de créances et de somme due à des tiers présentés à l'état de la situation financière.

11. Instruments financiers

La juste valeur de la somme à recevoir du Trésor, des créances et des créditeurs se rapproche de leurs valeurs comptables respectives en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

12. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2005-2006 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 2006-2007.

Section IV—Informations supplémentaires

Structure organisationnelle

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

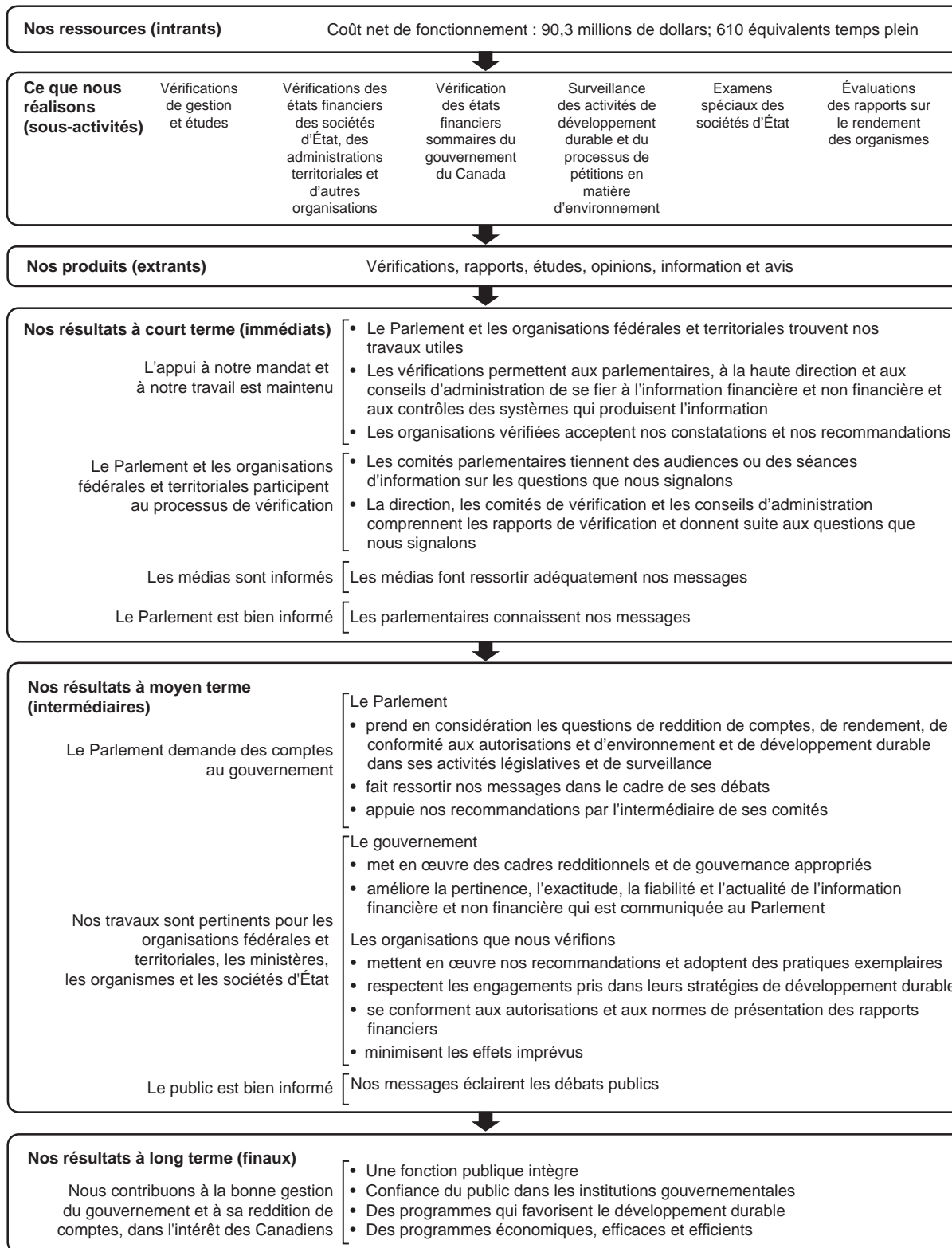
SOUS-VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

SERVICES À LA VÉRIFICATION	PRATIQUES DE VÉRIFICATION
<p>Rick Smith, vérificateur général adjoint</p> <p>Méthodes professionnelles</p> <p>Méthodes professionnelles</p> <p>Planification stratégique</p> <p>Élaboration des méthodes et des pratiques</p> <p>Revue interne</p> <p>Équipe chargée des pratiques de vérification annuelle et de l'obligation de rendre compte des sociétés d'État</p> <p>Relations internationales</p>	<p>Ronnie Campbell, vérificateur général adjoint – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Commission de la fonction publique du Canada, diverses fonctions spécialisées</p> <p>Nancy Cheng, vérificatrice générale adjointe – Industrie Canada, Conseil national de recherches, Ressources naturelles Canada, Régime de pensions du Canada, Énergie atomique du Canada limitée, Banque de développement du Canada, Société canadienne des postes, autres sociétés d'État choisies, bureau régional de Montréal, Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>Richard Flageole, vérificateur général adjoint – Affaires étrangères et Commerce international Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Agence canadienne de développement international, Exportation et développement Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Société d'assurance-dépôts du Canada, petites entités, autres sociétés d'État choisies</p> <p>Andrew Lennox, vérificateur général adjoint – Territoires du Yukon, du Nord-Ouest et du Nunavut, Financement agricole Canada, bureaux régionaux de Vancouver et d'Edmonton</p> <p>Neil Maxwell, vérificateur général adjoint – Santé Canada, Statistique Canada, Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments et Commission canadienne du lait</p> <p>Hugh McRoberts, vérificateur général adjoint – Défense nationale, Sécurité publique Canada, Service correctionnel du Canada, ministère de la Justice Canada, Gendarmerie royale du Canada, Service canadien du renseignement de sécurité</p> <p>Sylvain Ricard, vérificateur général adjoint – Ressources humaines et Développement social Canada, Agence Parcs Canada, Compte d'assurance-emploi et Conseil des Arts du Canada</p> <p>John Rossetti, vérificateur général adjoint – Agence du revenu du Canada</p> <p>Jean Ste-Marie*, vérificateur général adjoint – Vérifications judiciaires</p> <p>Ron Thompson, commissaire à l'environnement et au développement durable par intérim – Vérifications portant sur l'environnement et le développement durable, pétitions en matière d'environnement, surveillance des stratégies de développement durable, Environnement Canada</p> <p>Doug Timmins, vérificateur général adjoint – Comptes publics, Secrétariat du Conseil du Trésor, ministère des Finances Canada, Anciens Combattants Canada, Corporation commerciale canadienne, Monnaie royale canadienne, régimes de retraite de la fonction publique, autres sociétés d'État choisies, technologies de l'information, gestion et contrôle financiers, bureau régional de Halifax</p> <p>Mark Watters, vérificateur général adjoint – Patrimoine canadien, Transports Canada, Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, Société Radio-Canada, Commission de la capitale nationale, Via Rail, musées, autres sociétés d'État choisies et Organisation internationale du travail</p>
<p>Lyn Sachs, vérificatrice générale adjointe</p> <p>Jean Ste-Marie, vérificateur général adjoint</p> <p>Services corporatifs</p> <p>Ressources humaines</p> <p>Sécurité et technologies de l'information</p> <p>Gestion de l'information et des connaissances</p> <p>Direction du contrôleur</p>	
<p>Jean Ste-Marie, vérificateur général adjoint</p> <p>Services juridiques</p> <p>Liaison avec le Parlement</p> <p>Communications</p>	

* Le vérificateur général adjoint est responsable de plus d'un portefeuille

Le 7 juin 2007

Notre chaîne de résultats



Les vérifications de gestion facilitent le travail du Parlement

Dans la section II — Faire rapport sur les résultats, nous présentons une étude de cas illustrant la façon dont nos travaux de vérification de gestion aident le Parlement à demander des comptes au gouvernement. Voici trois autres études de cas qui montrent l'incidence de nos travaux de vérification.

La réinstallation des membres des Forces canadiennes, de la GRC et de la fonction publique fédérale (chapitre 5 du Rapport de novembre 2006)

Contexte. Nous avons effectué cette vérification afin de donner suite à une demande du Comité des comptes publics formulée en novembre 2005. D'après les résultats de notre vérification, les contrats qui ont été attribués pour réinstaller les membres des Forces canadiennes, de la GRC et de la fonction publique ne l'ont pas été de façon juste et équitable. Les vérificateurs ont également constaté que ni le Secrétariat du Conseil du Trésor ni les ministères n'avaient établi de mécanismes de mesure du rendement destinés à démontrer que le Programme de réinstallation intégrée atteint ses objectifs ou qu'il a permis d'épargner de l'argent. Le chapitre mentionne aussi que l'on a demandé à des membres des Forces canadiennes des commissions supérieures aux taux du contrat pour les services de gestion immobilière.

Résultat. Entre décembre 2006 et janvier 2007, le Comité des comptes publics a tenu trois audiences sur notre chapitre. Dans son rapport de mai 2006, le Comité a accepté les résultats de notre vérification et souscrit à toutes les recommandations du chapitre. Il a demandé aux ministères de lui fournir, au plus tard le 30 septembre 2007, des plans d'action détaillés pour la mise en œuvre des recommandations du BVG et le suivi des progrès réalisés à cet égard.

Dans son rapport, le Comité des comptes publics a également insisté sur le fait qu'il s'attend à ce que les ministères fournissent au Bureau du vérificateur général les renseignements nécessaires pour l'exécution des vérifications. Selon le Comité, les ministères concernés ont violé une importante disposition de la Loi sur le vérificateur général, car ils n'ont pas remis à la vérificatrice générale l'information voulue sur un modèle logique utilisé pour estimer le volume des activités de gestion immobilière.

Changements climatiques (Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2006, chapitres 1 à 3 [en entier] et chapitres 4 et 5 [certains éléments])

Contexte. En 2006, la commissaire à l'environnement et au développement a présenté aux parlementaires les résultats d'une série de vérifications sur les changements climatiques. Le rapport examinait, entre autres, les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Nous avons signalé que le Canada n'est pas en voie de respecter ses obligations de réduire ses émissions, en vertu du Protocole de Kyoto. Nous avons constaté que, même si le gouvernement a annoncé l'octroi de 6,3 milliards de fonds depuis 1997, il n'existe pas encore de système pangouvernemental de suivi des dépenses et des résultats de la lutte contre les changements climatiques. Nous avons fait remarquer que le gouvernement ne part pas de zéro, car il a mis en place plusieurs programmes et pratiques valables qui ont déjà contribué à réduire les émissions ou qui sont prometteurs.

Résultat. Après le dépôt de ce rapport en septembre 2006, trois différents comités du Parlement et du Sénat se sont réunis pour discuter de nos constatations — le Comité permanent de l'environnement

et du développement durable (le 3 octobre 2006), le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat (le 3 octobre 2006) et le Comité permanent des ressources naturelles (le 5 octobre 2006). De même, compte tenu de ces récents travaux, des comités parlementaires nous ont demandé notre opinion sur plusieurs mesures législatives liées aux changements climatiques. Nous avons comparu devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable (le 5 décembre 2006), au cours de ses discussions au sujet du Projet de loi C-288, *Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto*. Nous avons également comparu devant le Comité législatif chargé d'étudier le Projet de loi C-30 — *Loi canadienne sur la qualité de l'air*.

La gestion gouvernementale : l'information financière (Rapport de mai 2006, chapitre 1)

Contexte. Dans ce chapitre, nous avons signalé que les progrès réalisés par le gouvernement pour améliorer l'information financière utilisée pour la prise de décision sont lents et insatisfaisants. L'une des principales raisons de ces progrès insatisfaisants tient au fait que les ministères et les organismes n'utilisent pas l'information basée sur la comptabilité d'exercice comme outil de gestion régulier. Ce type d'information donne à l'utilisateur un tableau complet de toute l'étendue des activités du gouvernement — ressources, obligations, financement, coûts et répercussions de ses activités, y compris le coût de l'utilisation des actifs au fil du temps. Ce tableau plus élaboré aide les législateurs à tenir le gouvernement davantage responsable de l'intendance de ses actifs, du coût complet de ses programmes et de sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières à court et à long terme.

Plus précisément, les vérificateurs ont constaté que, même si les ministères font une certaine utilisation de l'information financière basée sur la comptabilité d'exercice, cette utilisation est limitée, car leurs budgets et leurs crédits sont encore en grande partie fondés sur la comptabilité de caisse. Nous avons conclu que la situation ne changera probablement pas tant que les budgets, les rapports financiers et les crédits ne seront pas préparés selon la même méthode à l'échelle du gouvernement.

Résultat. Depuis le dépôt de notre rapport, deux différents comités ont publié des rapports sur l'importance d'adopter la comptabilité d'exercice pour les budgets et les crédits au gouvernement fédéral. La vérificatrice générale a témoigné à trois reprises devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires lors de l'étude par ce dernier de la budgétisation et l'affectation des crédits en comptabilité d'exercice au gouvernement fédéral. Ces audiences ont mené à la publication, en décembre 2006, du rapport intitulé *La comptabilité d'exercice pour la budgétisation et l'affectation des crédits au gouvernement fédéral*. Également en décembre 2006, le Comité des comptes publics a recommandé au gouvernement du Canada de présenter au Parlement, pour que celui-ci en débâte, un modèle visant à étendre l'application de la comptabilité d'exercice intégrale à la préparation du budget et des crédits, y compris une évaluation des coûts et des avantages projetés.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille actuellement à l'élaboration d'un modèle utilisant la comptabilité d'exercice pour la préparation du budget et l'affectation de crédits. Une fois mis au point, ce modèle, y compris l'information sur les modalités de mise en œuvre, sera soumis au Parlement pour qu'il en discute et en débâte.

Rapport sur la dotation

Le vérificateur général a reçu les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique directement par la Loi sur le vérificateur général. Comme la Commission doit, après chaque exercice, faire rapport au Parlement sur les questions relevant de sa compétence, le Bureau du vérificateur général croit qu'il devrait aussi faire rapport chaque année sur sa dotation.

Le tableau ci-dessous correspond au Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation de la Commission de la fonction publique. Il résume les cinq secteurs de responsabilisation et présente les indicateurs présents au Bureau. Le Cadre vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur les valeurs fondamentales, c'est-à-dire la justice, la transparence et l'égalité d'accès, grâce auxquelles les principes du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

Dotation : Secteurs de responsabilisation et indicateurs

Gouvernance : Le processus consistant à exercer le pouvoir et à établir une structure et une administration bien définies afin d'appuyer l'atteinte des résultats désirés.

1. Les rôles et les responsabilités en dotation sont bien définis.	<ul style="list-style-type: none">En 2005-2006, le Conseil de direction a approuvé par écrit la délégation des pouvoirs pour la gestion des ressources humaines.
2. Le Bureau a les ressources nécessaires pour respecter ses priorités en matière de dotation.	<ul style="list-style-type: none">En 2006-2007, il y a eu environ 297 mesures de dotation. Deux agents de dotation et un adjoint ont répondu aux demandes. Une analyse comparative a confirmé notre opinion voulant que ces ressources soient suffisantes.
3. Le Bureau a mis en place des pratiques qui assurent un apprentissage continu en dotation.	<ul style="list-style-type: none">Les agents de dotation, qui doivent suivre au minimum 20 heures de formation par année, ont suivi les cours offerts en dotation, à l'interne et à l'externe.Les nouveaux membres du Groupe de la direction (directeurs et directeurs principaux) sont tenus d'assister à une séance de transition d'une journée complète. Les points abordés comprennent les responsabilités en matière de ressources humaines (RH) et la dotation.
4. Une structure ou des mécanismes sont en place afin de faciliter le processus décisionnel de la haute direction sur des questions de dotation et de permettre la collaboration de tous les intervenants.	<ul style="list-style-type: none">Le Comité des ressources humaines est chargé des questions relatives aux RH, comme les processus de promotion du Bureau. deux membres de ce comité sont nommés par le syndicat.Un comité de niveau plus élevé, le Groupe de travail de la direction —Ressources humaines, est chargé de la surveillance de questions plus vastes liées aux ressources humaines, comme les politiques de RH et les stratégies de dotation. Ce comité est composé de cinq vérificateurs généraux adjoints (VGA).Le Conseil de direction au complet étudie régulièrement les questions de dotation, de roulement du personnel et de planification de la relève.

Planification : En dotation, la planification se définit comme un processus qui consiste à cerner les besoins actuels et futurs d'une organisation en matière de dotation pour permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs.

<p>1. La haute direction donne des orientations claires et elle fixe des priorités qui facilitent la dotation fondée sur les valeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le sous-vérificateur général et les vérificateurs généraux adjoints évaluent chaque année les besoins en dotation. Selon ces besoins et le budget du Bureau, on attribue à chaque VGA des postes en équivalents temps plein (ETP). Les VGA sont alors responsables de doter ces postes (ETP) avec le concours des RH, s'il y a lieu.
<p>2. La planification des ressources humaines, intégrée à la planification des activités, permet à l'organisation de cerner ses besoins actuels et futurs en RH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En 2006-2007, sous la direction du Conseil de direction, les Ressources humaines ont préparé une stratégie pluriannuelle intégrée de recrutement et de maintien en poste. La stratégie comprend une analyse des facteurs internes et externes qui auront une incidence sur la disponibilité et l'affectation des ressources.
<p>3. La dotation est conforme à la planification des Ressources humaines, et les écarts par rapport aux plans sont explicables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque direction du Bureau se voit attribuer un nombre d'ETP dans son budget. Le vérificateur général adjoint responsable de chaque direction doit voir à ce que ce nombre d'ETP soit entièrement utilisé sans être dépassé. Le VGA est tenu responsable par la vérificatrice générale de l'atteinte de cet objectif.

Lignes directrices : Les décisions liées aux nominations doivent d'abord et avant tout respecter la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et les autres textes législatifs pertinents, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les droits de la personne*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

<p>1. Le Bureau a mis en place et applique des lignes directrices qui l'aident à régler des problèmes importants dans ses processus de nomination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques et les procédures du Bureau sont conformes à tous les instruments législatifs pertinents. En 2007-2008, ces pratiques et procédures seront documentées officiellement. En 2006-2007, toutes les nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours. Au cours de la même période, 65,3 p. 100 des nominations pour une période indéterminée ont été effectuées par concours ouverts au public.
--	--

Communication : La communication assure l'intégrité du processus de nomination si elle est transparente, facile à comprendre, opportune, accessible et si elle englobe toutes les parties intéressées.

<p>1. Les parties intéressées ont accès à des renseignements à jour sur la dotation, y compris aux renseignements sur les stratégies et les décisions liées à la dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les concours sont annoncés dans les deux langues à l'interne. Les concours ouverts aux personnes de l'extérieur du Bureau sont annoncés sur la page Carrières de notre site Web. La stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien en poste est affichée dans l'INTRANet.
--	--

Contrôle : Dans un contexte de dotation, le contrôle désigne le processus continu de surveillance de l'information dans le but d'évaluer les progrès réels en regard des résultats prévus, de corriger les écarts et de faire rapport des résultats.

<p>1. Une information de qualité et opportune concernant les ressources humaines est disponible afin de soutenir les stratégies et les décisions en matière de dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous préparons un rapport semestriel sur les ressources humaines qui précise le nombre d'embauches, de départs et le taux de roulement du personnel. Ce rapport présente également les raisons des départs et les taux de retraite prévue. • Nous produisons des rapports mensuels qui indiquent les postes vacants et les postes dotés au cours du mois précédent. • Les agents de dotation et les gestionnaires se réunissent régulièrement afin d'étudier les progrès réalisés pour doter les postes vacants.
<p>2. L'organisation délégataire assure une surveillance continue de la dotation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dirigeant responsable, Ressources humaines, surveille toutes les dérogations aux règles de dotation. • Aucun poste n'a été doté pour une période intérimaire de plus de 12 mois. • Il faut obtenir l'aval de la vérificatrice générale pour engager un directeur ou un directeur principal qui ne satisfait pas aux exigences linguistiques. • Les normes de documentation des dossiers de dotation sont respectées. • En dehors de nos stagiaires en comptabilité, il n'y a eu que quatre nominations pour une période déterminée de plus de 12 mois.

Liste des vérifications de gestion effectuées

Le tableau suivant présente la liste des vérifications de gestion qui étaient prévues dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2006-2007* et les vérifications que nous avons effectuées dans les faits.

Vérifications de gestion	Prévue dans notre plan de 2006-2007	Rapport communiqué en 2006-2007
Agence du revenu du Canada — Le recouvrement des impôts et des taxes impayés	Printemps 2006	√
Le recrutement et le maintien en poste du personnel militaire à la Défense nationale	Printemps 2006	√
L'entraînement en vol de l'OTAN au Canada	Printemps 2006	√
Le Programme canadien des armes à feu	Printemps 2006	√
Rapport <i>Le Point</i> portant sur une période de cinq ans — La gestion des programmes destinés aux Premières nations	Printemps 2006	√
La gestion des subventions et des contributions votées	Printemps 2006	√
L'acquisition des bureaux loués	Printemps 2006	√
La gestion gouvernementale : l'information financière	Printemps 2006	√
La modernisation du système du NORAD au Canada	Automne 2006	Rapport déposé en 2007-2008
L'administration des régimes de retraite et d'assurances — Gendarmerie royale du Canada	Automne 2006	√
La bonne conduite des affaires publiques : les organismes de sécurité publique et de protection civile	Automne 2006	√
La gestion des ressources financières à Santé Canada (Nom du rapport : L'affectation des fonds aux programmes de réglementation — Santé Canada)	Automne 2006	√
Les grands projets de technologies de l'information	Automne 2006	√
Le système de gestion des dépenses du gouvernement fédéral	Automne 2006	√
Le suivi de l'avancement de l'initiative de modernisation des ressources humaines au gouvernement	Automne 2006	Vérification annulée
Le processus des traités de la Colombie-Britannique	Automne 2006	√
La mise en œuvre de la stratégie d'innovation du gouvernement	Automne 2006	Vérification annulée
L'utilisation des cartes d'achat et de voyage	Automne 2006	Rapport déposé en 2007-2008
La Sécurité de la vieillesse	Automne 2006	√
La gestion des contrats de services personnels à l'échelle du gouvernement	Automne 2006	Vérification reportée à 2008-2009
Le Programme de réinstallation intégrée	Automne 2006	√

Vérifications de gestion	Prévue dans notre plan de 2006-2007	Rapport communiqué en 2006-2007
Une étude des pratiques internationales en matière d'évaluation environnementale	Automne 2006	Vérification annulée
Les changements climatiques — impacts et adaptation	Automne 2006	√
La gestion des activités fédérales en matière de changements climatiques, y compris la fondation Technologies du développement durable Canada	Automne 2006	√
La réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la production et à la consommation d'énergie	Automne 2006	√
Les progrès accomplis au chapitre des engagements énoncés dans les stratégies ministérielles de développement durable	Automne 2006	√
Les pétitions en matière d'environnement	Automne 2006	√
La gestion de la flotte et des services à la navigation maritime de la Garde côtière à Pêches et Océans	Printemps 2007	√
La gestion des services de laboratoire judiciaire de la Gendarmerie royale du Canada	Printemps 2007	*
Les règlements sur les instruments médicaux par l'Agence spatiale canadienne et le Conseil national de recherches du Canada (Nom du rapport de vérification : La gestion de la recherche de pointe — Conseil national de recherches du Canada)	Printemps 2007	√
La protection du patrimoine culturel du gouvernement fédéral	Printemps 2007	√
Les services de passeport	Printemps 2007	√
La gestion de la qualité des statistiques en matière de santé	Printemps 2007	Vérification annulée
L'intégrité du numéro d'assurance sociale	Printemps 2007	√
L'administration de l'impôt international	Printemps 2007	√
La gestion gouvernementale — l'information financière	Printemps 2007	Vérification annulée

√ rapport déposé comme prévu

*Le rapport de vérification a été déposé trois mois après la date de dépôt prévue afin de permettre à l'équipe de vérification d'approfondir une question dont elle a pris connaissance à la fin de ses travaux.

Vérifications de gestion des gouvernements territoriaux (n'étaient pas incluses dans le Rapport sur les plans et priorités 2006-2007)	Rapport communiqué en 2006-2007
Rapport aux assemblées législatives des Territoires du Nord Ouest et du Nunavut sur la Commission des accidents du travail des Territoires du Nord Ouest et du Nunavut (qui au départ devait être déposé au printemps de 2006)	8 juin 2006
Gouvernement du Yukon — Programme d'immobilisations dans le secteur des transports et la gestion immobilière (qui au départ devait être déposé au début de 2007)	2 février 2007

Autres vérifications dont les rapports ont été déposés, mais qui ne figuraient pas sur la liste des vérifications prévues dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006-2007*

Vérifications de gestion (non prévues et non incluses dans le RPP de 2006-2007)	Résultats communiqués en 2006-2007
Le système de gestion des dépenses dans les ministères	28 nov. 2006
L'attribution et la gestion d'un contrat relatif aux services de santé - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Santé Canada	28 nov. 2006
La protection des fonds publics — Bureau de l'enquêteur correctionnel	28 nov. 2006
Le rôle des membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement fédéral — Technologies du développement durable Canada	28 nov. 2006
Les activités de publicité et de recherche sur l'opinion publique	13 février 2007

Liste des examens spéciaux effectués

Examens spéciaux	Terminés à temps	Moins de 3 mois en retard	3 mois ou plus en retard
Musée canadien de la nature		√	
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	√		
Commission canadienne du tourisme			√
Société immobilière du Canada limitée			√

Notes sur nos méthodes

1. Le Bureau effectue des sondages postérieurs aux vérifications pour ses principaux produits, notamment les vérifications d'états financiers, les vérifications de gestion et les examens spéciaux. Dans le cas des vérifications d'états financiers, nous menons des sondages tous les deux ans depuis 2002-2003. Pour ce qui est des vérifications de gestion, nous menons des sondages chaque année après le dépôt de chaque rapport depuis 2003-2004, et nous effectuons un sondage après chaque examen spécial depuis octobre 2002. Le tableau ci-dessous résume les paramètres de qualité des données qui sont présentées dans le présent rapport sur le rendement. Les intervalles de confiance (IC) sont calculés pour un niveau de confiance de 90 p. 100 et un résultat prévu de 50 p. 100.

Type de vérification	Type de population	Période	Taille de la population	Réponses	Taux de réponse	IC à 90 %
États financiers	Présidents de comité de vérification	2002-2003	52	30	58 %	9,8 %
États financiers	Directeurs généraux des finances et présidents	2002-2003	83	63	76 %	5,1 %
États financiers	Présidents de comité de vérification	2004-2005	48	29	60 %	9,6 %
États financiers	Directeurs généraux des finances et présidents	2004-2005	80	59	74 %	5,5 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2003-2004	103	80	78 %	4,3 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2004-2005	76	54	71 %	6,0 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2005-2006	57	49	86 %	4,4 %
Gestion	Sous-ministres et commissaires	2006-2007	90	75	83 %	3,9 %
Examen spécial	Présidents de conseil d'administration	Quatrième cycle	30	21	62 %	9,9 %
Examen spécial	Premiers dirigeants	Quatrième cycle	34	20	69 %	11,9 %

2. Au printemps de 2007, nous avons mené un sondage auprès des parlementaires membres des quatre principaux comités parlementaires, au moment où ces comités étudiaient nos rapports. Les quatre comités étaient le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent de l'environnement et du développement, le Comité des finances nationales du Sénat et le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat.

Le sondage a été mené par écrit, et les réponses ont été recueillies et analysées par un expert-conseil indépendant pour respecter l'anonymat des répondants. Au total, 47 questionnaires ont été envoyés.

Un total de 24 réponses a été reçu, ce qui représente un taux de réponse de 51 p. 100. Ce taux procure une marge d'erreur de +/- 14,3 points, 19 fois sur 20.

3. Pour déterminer le nombre d'audiences et de séances d'information auxquelles nous participons, nous tenons compte de nos comparutions devant tous les comités de la Chambre des communes et du Sénat. L'autre indicateur (vérifications de gestion étudiées par les comités parlementaires) est le ratio des vérifications de 2006-2007, qui ont donné lieu à une audience, par rapport au nombre total de rapports de vérification publiés au cours du même exercice. Lorsque nous avons calculé le nombre de vérifications de gestion, nous avons tenu compte des 32 vérifications de gestion.

Pour calculer le pourcentage, nous considérons toutes les audiences parlementaires tenues sur une vérification comme une seule audience. Une audience peut se tenir au cours d'un exercice suivant, mais elle contribue au rendement du Bureau pour l'exercice où le rapport a été publié. C'est ce qui est arrivé en 2005-2006, faisant augmenter le pourcentage de vérifications étudiées de 36 p. 100, tel que rapporté plus tôt, à 48 p. 100.

4. Notre indicateur de rendement correspond à la mesure dans laquelle les ministères et organismes mettent entièrement en œuvre nos recommandations en une période de temps raisonnable. Nous utilisons un intervalle de quatre ans entre l'année où notre rapport est déposé et l'année où nous évaluons la mise en œuvre, car nos données montrent que les ministères et organismes ont souvent besoin de cette période pour mettre en œuvre nos recommandations.

Pour déterminer l'état des recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre, le Bureau reçoit des rapports de l'entité sur les progrès réalisés. Le Bureau ne vérifie pas la fiabilité de l'information fournie par les entités à cette fin. Auparavant, le Bureau n'effectuait pas de suivi des recommandations des vérifications de portée gouvernementale et des vérifications effectuées par le commissaire à l'environnement et au développement durable; par conséquent, nous n'avons pas de données statistiques dans la pièce 13 pour 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Cependant, en 2005-2006, nous avons commencé à surveiller les recommandations des vérifications de portée gouvernementale et des rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable qui s'adressent à des entités en particulier. Nous continuons d'exclure de la surveillance les recommandations qui ne sont pas adressées à une entité en particulier. Le Bureau a commencé à faire rapport sur cet ensemble plus vaste de recommandations surveillées dans le *Rapport sur le rendement* de l'an dernier. Nous avons ainsi voulu éviter la confusion qu'auraient suscitée des chiffres compilés selon une méthode différente. Nous avons établi une cible pour les exercices futurs dans le *Rapport sur les plans et priorités 2006-2007 et 2007-2008*.

5. Une société d'experts-conseils indépendante a effectué un sondage auprès des employés du Bureau. Un total de 594 employés ont été invités à y participer et 534 employés ont répondu au sondage. Le taux de réponse global était de 90 p. 100. La marge d'erreur du sondage était de 1 p. 100, 18 fois sur 20.

6. Ces pourcentages n'incluent pas les employés qui ont été exemptés des exigences linguistiques parce qu'ils prendront leur retraite d'ici trois ans ou parce qu'ils souffrent d'un handicap qui ne leur permet pas d'apprendre une autre langue. Onze des 73 directeurs principaux et vérificateurs généraux adjoints et 4 des 104 directeurs ont été exclus.

Renvois à des sites Web

Beaucoup de sujets, intéressants mais non essentiels à notre rapport sur le rendement, sont affichés dans les sites Web.

Bureau du vérificateur général du Canada	
Bureau du vérificateur général	www.oag-bvg.gc.ca
Sheila Fraser, vérificatrice générale du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00agbio_f.html
Commissaire à l'environnement et au développement durable	www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu8_f.html
Loi sur le vérificateur général	laws.justice.gc.ca/fr/notice.html
Loi sur la gestion des finances publiques	laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/F-11
Rapports au Parlement	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99repm_f.html
Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99pac_f.html
Publications	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/99menu5f.html
Rapports de revue des pratiques et de vérification interne	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/02int_f.html
Rapports de revue externe	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/00qms_f.html
Stratégie de développement durable 2003-2006	www.oag-bvg.gc.ca/domino/autres.nsf/html/200402sdsf.html
Parlement	
Parlement	www.parl.gc.ca
Comité permanent des comptes publics	http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeehome.aspx?lang=1&parl=381&jnt=0&selid=e17_&com=8989
Comité permanent de l'environnement et du développement durable	http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeehome.aspx?selectedelementid=e17_&lang=2&ommitteeid=10471&joint=0
Comité permanent des Finances	www.parl.gc.ca/common/Committee_SenHome.asp?Language=F&Parl=39&Ses=1&comm_id=13
Gouvernement du Canada	
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	www.tbs-sct.gc.ca
Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada	http://www.tbs-sct.gc.ca/report/res_can/siglist_f.asp
Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur	www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/resources2/RMAF/RMAF02_f.asp

Cadre de responsabilisation de gestion du SCT	http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp
Stratégie d'information financière	http://www.tbs-sct.gc.ca/fin/sigs/FIS-SIF/FIS-SIF_f.asp
Banque du Canada	www.bank-banque-canada.ca
Gouvernements territoriaux	
Gouvernement du Yukon	www.gov.yk.ca/fr/index.html
Gouvernement du Nunavut	www.gov.nu.ca
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	www.gov.nt.ca
Organismes professionnels	
Conseil canadien des vérificateurs législatifs	www.ccvl.ca
Société canadienne d'évaluation	www.evaluationcanada.ca/site.cgi?s=1&ss=1&_lang=fr
Institut Canadien des Comptables Agréés	www.icca.ca/index.cfm/ci_id/17150/la_id/2.htm
CCAF-FCVI Inc.	www.ccaf-fcvi.com/entrance.html
Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI	www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewHTML/french.htm!OpenDocument&nav=search
Institut de la gestion financière du Canada	www.fmi.ca
Institute of Internal Auditors	www.theiia.org
International Federation of Accountants	http://fr.ifac.org/
Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)	www.intosai.org
Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies	www.unsystem.org/auditors/external-fr.htm